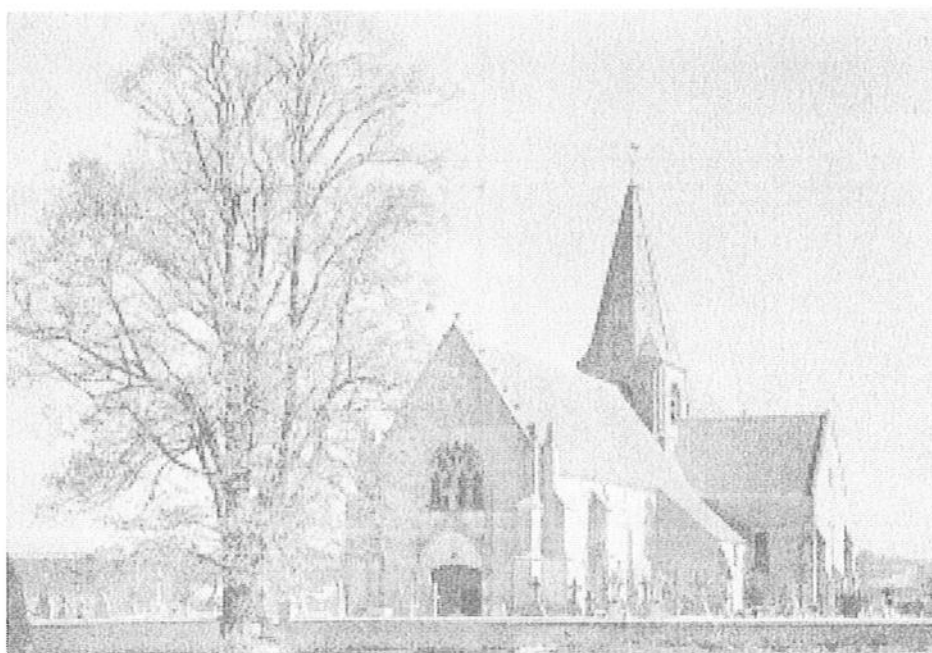


**LA VIE RELIGIEUSE DANS LE VEXIN FRANÇAIS
AUX DIX-SEPTIEME ET DIX-HUITIEME SIECLES
D' APRES LES PROCES -VERBAUX DE VISITES
PASTORALES.**



**MAITRISE D' HISTOIRE MODERNE. PARIS SORBONNE et INSTITUT CATHOLIQUE
DE PARIS.**

Septembre 1999

BENETREAU Patricia épouse MOLLAT sous la direction de Dominique DINET.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES SUR LA VIE RELIGIEUSE AUX XVII ème ET XVIII ème SIECLES.

1. ARIES Ph., *L'homme devant la mort* ,tome n°2 , « La mort ensauvagée », Paris, 1977.
2. BROUTIN Paul, *La Réforme Pastorale au XVII ème siècle*, Paris, 1956.
3. CHAUNU Pierre, *Eglise, culture et société. Essais sur Réforme et Contre-Réforme,1517-1620*, Paris, 1981.
4. DELUMEAU Jean, COTTRET Monique, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, Vendôme, 1996.
5. FERTE Jeanne, *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes,1622-1695*, Paris, 1962.
6. FROESCHLE-CHOPARD M.H., *Atlas de la Réforme pastorale en France de 1550 à 1790* , « Les évêques en visite dans les diocèses », Paris, 1986.
7. LOUPES P., *La vie religieuse au XVIII ème siècle*, Paris, 1993.
8. MALE E., *L'art religieux après le Concile de Trente*, Paris, 1932.
9. MANDROU R., *Introduction à la France Moderne*, Paris, 1961.
10. MAYEUR J.- M., PIETRI Ch., VAUCHEZ A. et VENARD M., *Histoire du christianisme*, tome 9 , « L'âge de la raison 1620-1750 ».
11. MENARD M., *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII ème et XVIII ème siècles, Mille rétables de l'ancien diocèse du Mans*, Paris, 1980.
12. PEROUAS Louis, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*, Paris, 1964.
13. TAVENAU R., *Le Catholicisme. La France classique 1610-1715* , tome n°1, Paris, 1994.
14. VENARD M., BONZON , *La religion dans la France moderne XVIème et XVIIème siècles* , Paris, 1998.
15. VERNUS M., *Le Presbytère et la chaumière*, Paris, 1986.
16. Pour toutes les définitions, il a été nécessaire d'employer le *THEO*.

II. OUVRAGES SUR LES VISITES PASTORALES.

1. DINET Dominique, « Les visites pastorales du diocèse de Sens aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles » paru dans les *Annales de Bourgogne*, tome LIX, 1987, p. 20-55.
2. JULIA D. et VENARD M., *Répertoire des visites pastorales des anciens diocèses de France*, Paris, 1977-1980, tome 4.
3. PEROUAS Louis, article paru dans *Histoire de l'Eglise*, n° 154 janvier-juin 1969, p 62 et suivantes.
4. SAUZET R., *Les visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du XVII^{ème} siècle*, Rome, 1975.

III. OUVRAGES SUR LE VEXIN FRANÇAIS.

1. CHALINE Nadine-Josette (sous la direction), *Rouen- Le Havre, Histoire des diocèses de France*, tome n°5, 1976.
2. DUHAMEL Bernard, *Guide des églises du Vexin Français*, édition du Valhermeil, 1988.
3. PICARD J., article paru dans *Mémoires de la Société Historique de Pontoise et du Vexin Français*, janvier 1999.

IV. LES SOURCES DIRECTES.

Toutes les visites pastorales du Vexin Français se trouvent dans la série G des Archives Départementales du Val d'Oise se situant 3, avenue de la Palette, 95000 CERGY.
Les côtes exactes des documents se trouvent dans les **annexes** à la fin du mémoire.

PLAN

INTRODUCTION :

I. LE CONTEXTE GENERAL

A. LE DIOCESE DE ROUEN ET SON ADMINISTRATION.

B. LE GRAND VICARIAT DE PONTOISE : SES ORIGINES ET SA GEOGRAPHIE.

1. Ses origines.

2. Sa géographie.

C. LE GRAND VICARIAT DE PONTOISE AUX DIX-SEPTIEME ET DIX-HUITIEME SIECLES.

1. Du point de vue économique et civil.

2. L'époque de la Reconquête Catholique.

II. LES PROCES-VERBAUX DE VISITES PASTORALES.

A. DEFINITION.

B. LEUR INTERET POUR UNE HISTOIRE RELIGIEUSE.

1^{er} CHAPITRE : LA VISITE PASTORALE PERCUE COMME UNE CEREMONIE ET UNE INSPECTION.

I. LA PREPARATION ET LES ASPECTS MATERIELS DE LA VISITE.

A. LA PREPARATION DE LA VISITE.

B. ASPECTS MATERIELS DE LA VISITE.

1. Le personnel de la visite.

2. L'hébergement et la nourriture des visiteurs.

3. L'organisation d'une journée d'un visiteur.

II. LES ASPECTS LITURGIQUES.

A. L'ARRIVEE DES VISITEURS ET LES RITUELS D'ACCUEIL.

- 1. L'arrivée au son des cloches.*
- 2. Les rituels d'accueil.*

B. LA CEREMONIE , LA MESSE.

III. LA VISITE PASTORALE : UNE INSPECTION DU CLERGE, DU PEUPLE CHRETIEN, DES BATIMENTS ET DES OBJETS SACRES.

A. INSPECTION DES OBJETS SACRES.

B. INSPECTION DES EDIFICES RELIGIEUX.

C. LE TEMPOREL.

D. INSPECTION DU CLERGE ET DES PAROISSIENS.

2^{eme} CHAPITRE : L'ETAT DES LIEUX.

I. L'EGLISES ET SES ANNEXES.

A. VUE D'ENSEMBLE SUR L'ETAT DES EGLISES PAR DOYENNE.

- 1. Le doyenné de Magny.*
- 2. Le doyenné de Meulan.*
- 3. Le doyenné de Chaumont.*

B. LA REPARATION DES EGLISES ET LEUR ENTRETIEN.

- 1. Les réparations demandées par les visiteurs sont-elles entreprises ?*
- 2. A qui revient la charge de l'entretien de l'église paroissiale ?*
- 3. Les bienfaiteurs.*

II. LES CIMETIERES.

A. GENERALITES.

B. LA CLOTURE DES CIMETIERES.

C. AUTRES PREOCCUPATIONS LIES AUX CIMETIERES.

- 1. La croix au milieu du cimetière.*
- 2. Demandes des curés pour construire sur le cimetière.*
- 3. Les problèmes d'hygiène.*
- 4. Les cas des enfants morts sans avoir reçu le baptême.*

III. LES CHAPELLES DOMESTIQUES, « HORS EGLISES ».

A. VUE D'ENSEMBLE POUR L'ARCHIDIAZONE DU VEXIN FRANÇAIS.

- 1. La situation des chapelles dans les paroisses.*
- 2. Les chapelles de « château ».*
- 3. Les chapelles rurales.*

B. LA BENEDICTION DES CHAPELLES.

- 1. Le rituel dans le diocèse.*
- 2. La bénédiction des chapelles domestiques.*
- 3. Les problèmes que rencontrent les visiteurs liés aux bénédictions, aux abus d'authenticité des chapelles.*

C. LES RAISONS QUI POUSSENT LES SEIGNEURS A CONSTRUIRE DES CHAPELLES ET DES CONDITIONS EMISES PAR L'ARCHEVEQUE POUR LA BENEDICTION DES CHAPELLES.

- 1. Les raisons qui poussent les seigneurs à construire les chapelles.*
- 2. Les conditions émises par l'archevêque pour accepter la construction d'une chapelle.*

3^{ème} CHAPITRE : LE MOBILIER DES EGLISES ET DES OBJETS LITURGIQUES.

I. L'ETAT DU MOBILIER DES EGLISES DU VEXIN FRANÇAIS :LES AUTELS.

A. LES AUTELS.

- 1. Généralités.*
- 2. Doyennés de Magny et de Chaumont.*
- 3. Doyenné de Meulan.*

B. LES RETABLES.

- 1. Généralités.*
- 2. Dans les trois doyennés.*

C. LES TABERNACLES.

- 1. Généralités.*
- 2. Dans les trois doyennés.*

D. LES IMAGES DANS UNE EGLISE.

- 1. Généralités.*
- 2. Dans l'archidiaconé du Vexin Français.*

II. LA CHAIRE, LE CONFESSIONNAL ET LES FONTS BAPTISMAUX.

A. LA CHAIRE ET LE CONFESSIONNAL.

- 1. La chaire.*
- 2. Le confessionnal.*

B. LES FONTS BAPTISMAUX.

III. LES OBJETS SACRES ET ORNEMENTS LITURGIQUES.

A. LE SAINT CIBOIRE ET LE SAINT CALICE.

- 1. Le saint ciboire.*
- 2. Le saint calice.*

B. AUTRES VASES SACRES.

C. LINGES ET ORNEMENTS.

- 1. Les vêtements liturgiques.*
- 2. Les nappes pour l'autel.*

4^{ème} CHAPITRE : LE CLERGE DU GRAND VICARIAT DE PONTOISE.

I. ORIGINES ET PARCOURS DES CURES DU VEXIN FRANÇAIS.

A. LEURS ORIGINES.

B. LEURS PARCOURS.

C. L'AGE DES CURES DANS LE VEXIN FRANÇAIS.

- 1. Dans le doyenné de Chaumont*
- 2. Dans le doyenné de Meulan.*

II. QUELQUES CURES APPELANTS.

A. UN PEU D'HISTOIRE.

B. LA SITUATION DANS LE DOYENNE DE CHAUMONT.

III. LES MOEURS DES CURES DU VEXIN FRANÇAIS.

A. LES EXIGENCES DU CONCILE DE TRENTE.

B. DANS LE VEXIN FRANÇAIS, DES ABUS SUBSISTENT.

- 1. Le port de la soutane et les problèmes de résidence.*
- 2. Le problème de mœurs.*
- 3. Les problèmes liés à la présence de femmes dans les presbytères.*
- 4. Autres abus des curés du doyenné de Chaumont.*

C. DANS LE VEXIN FRANÇAIS :DES CURES AUX MOEURS CORRECTES.

IV. LES VICAIRES ET AUTRES COLLABORATEURS DES CURES.

A. LES VICAIRES.

- 1. Généralités.*
- 2. Dans le doyenné de Chaumont.*
- 3. Dans les deux autres doyennés.*
- 4. Les revenus des vicaires.*

B. LES CHAPELAINS ET AUTRES COLLABORATEURS.

- 1. Généralités.*
- 2. Dans le Vexin Français.*
- 3. Autres collaborateurs.*

5^{ème} CHAPTITRE : L'ADMINISTRATION, LE TEMPOREL D'UNE PAROISSE.

I. LES HONORAIRES DU CURE ET LES REVENUS DE LA FABRIQUE.

A. LES HONORAIRES DES CURES DANS LE VEXIN FRANÇAIS.

B. LES REVENUS DE LA FABRIQUE.

- 1. Définition d'une fabrique.*
- 2. Les revenus d'une fabrique.*

II. LES MARGUILLIERS OU GAGERS.

A. DEFINITION ET LEURS CHARGES DANS LA PAROISSE.

- 1. Définition.*
- 2. Leurs rôles.*

B. LE PROBLEME DE LA REDDITION DES COMPTES.

- 1. La reddition des comptes.*
- 2. Le montant du reliquat.*
- 3. La durée des retards.*
- 4. Les délais pour la remise des comptes.*

III. LES LIVRES DE FONDATIONS, TITRES, REGISTRES.

A. TITRES ET FONDATIONS.

B. REGISTRES DE BAPTEMES , MARIAGES ET SEPULTURES.

6^{ème} CHAPITRE : LES VISITES PASTORALES ET LA SOCIETE.

I. LES PROBLEMES RENCONTRES LORS DE L'OFFICE DOMINICAL.

A. LES BANCS A L'EGLISE.

B. LES PROBLEMES DE NON-TENUE DANS L'EGLISE PENDANT LA MESSE.

C. LES « MARGINAUX » DE LA PAROISSE.

II. LE CATECHISME ET LES PETITES ECOLES.

A. LE CATECHISME.

B. LE MAITRE D'ECOLE ET LES PETITES ECOLES.

- 1. Le « maistre » d'école et les petites écoles.*
- 2. Deux exemples de conflit dans les paroisses de Bennecourt et de Guesnes.*
- 3. La maîtresse d'école.*

III. LES MEDECINS ET SAGES-FEMMES.

A. LE MEDECIN ET CHIRURGIEN.

B. LES SAGES-FEMMES.

IV. LES PAUVRES DE LA PAROISSE.

A. L'ACTION DETERMINANTE DES CURES.

B. LES FONDATIONS.

C. LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES.

V. LES CONFRERIES.

A. DEFINITION.

B. LES CONFRERIES ANCIENNES DANS LE VEXIN FRANÇAIS.

C. LA NOUVELLE GENERATION DE CONFRERIES DANS LE VEXIN FRANÇAIS.

D. LES CONFRERIES DE SAINTS.

CONCLUSION

ANNEXES :

1. Les paroisses de Magny et les visites pastorales recensées.
2. Les paroisses de Meulan et les visites pastorales recensées.
3. Les paroisses de Chaumont et les visites pastorales recensées.
4. Le glossaire.
5. Carte du diocèse de Rouen sous l'Ancien Régime.
6. Carte sur les églises du Vexin.
7. Imprimé type d'un procès-verbal de visite pastorale duXVIIIème siècle du Vexin Français .
8. Etat des anciens marguilliers de l'église paroissiale de Saint Pierre de Genainville.

A.D : Archives Départementales.

*: se reporter au glossaire.

Les citations sont volontairement avec les fautes d'orthographe comme le document original.

Les photographies scannées proviennent de l'ouvrage de Bernard Duhamel, *Guide des églises du Vexin Français*.

INTRODUCTION

I. LE CONTEXTE GENERAL.

A. LE DIOCESE DE ROUEN ET SON ADMINISTRATION^{A.}

Le diocèse de Rouen était l'un des plus vastes et les plus peuplés de France pendant l'Ancien Régime. Ainsi, il s'étendait largement du nord de la Seine, depuis le confluent de l'Oise jusqu'à la Bresles. Il débordait aussi sur la rive gauche de la Seine, au sud-ouest de Rouen, jusqu'à la Risle. Il comptait environ mille quatre cents paroisses. Cet important nombre de paroisses était pour une meilleure gestion divisé en sept **archidiaconés** eux-mêmes divisés en **doyennés** dont le nombre et les noms sont variés :

- **LE GRAND ARCHIDIACONÉ** : il comprend les doyennés de Chrétienté (Rouen et sa banlieue) , Perriers, Ry, Cailly, Pavilly, Saint-Georges, Pont-Audemer et Bourgtheroulde.
- **L'ARCHIDIACONÉ DU GRAND CAUX** : il comprend les doyennés de Fauville, Saint-Romain et Valmont.
- **L'ARCHIDIACONÉ DU PETIT CAUX** : il comprend les doyennés de Canville, Basqueville et Brachy.
- **L'ARCHIDIACONÉ D'EU** : il comprend les doyennés de Longueville, Envermeu, Eu, Foucarmont, Aumale, Neufchâtel et Bure.
- **L'ARCHIDIACONÉ DU VEXIN NORMAND** : il comprend au treizième siècle les doyennés de Gisors, Vesly et Tourly, redécoupés plus tard entre les doyennés de Bray, Gisors, Gamaches et Baudemont.
- **L'ARCHIDIACONÉ DU VEXIN FRANCOIS** : il comprend les doyennés de Chaumont, Meulan et Magny.
- **L'ARCHIDIACONÉ DE PONTOISE** : il ne comprend que neuf paroisses Saint André de Pontoise, Saint Maclou de Pontoise, Saint Pierre de Pontoise, Saint Ouen l'Aumône, Saint Mellon de Pontoise, Ennery, Livilliers, Osny et Génicourt.

L'étude de la vie religieuse d'après les visites pastorales dans le Vexin Français correspond aux deux derniers archidiaconés, celui du Vexin Français et celui de Pontoise, capitale

^{A.} JULIA Dominique et VENARD Marc, *Répertoire des visites pastorales des Anciens Diocèses de France*, 1977-1980. Tome 4.

du Vexin Français. Par ailleurs, puisqu'ils sont situés hors de la Normandie et loin de Rouen, les deux archidiaconés de Pontoise et du Vexin Français constituèrent ensemble pendant l'Ancien Régime le **Grand Vicariat de Pontoise** qui jouit d'une autonomie croissante sous la juridiction des Grands Vicaires.

B. LE GRAND VICARIAT DE PONTOISE : SES ORIGINES ET SA GEOGRAPHIE.^{B.}

1. Ses origines.

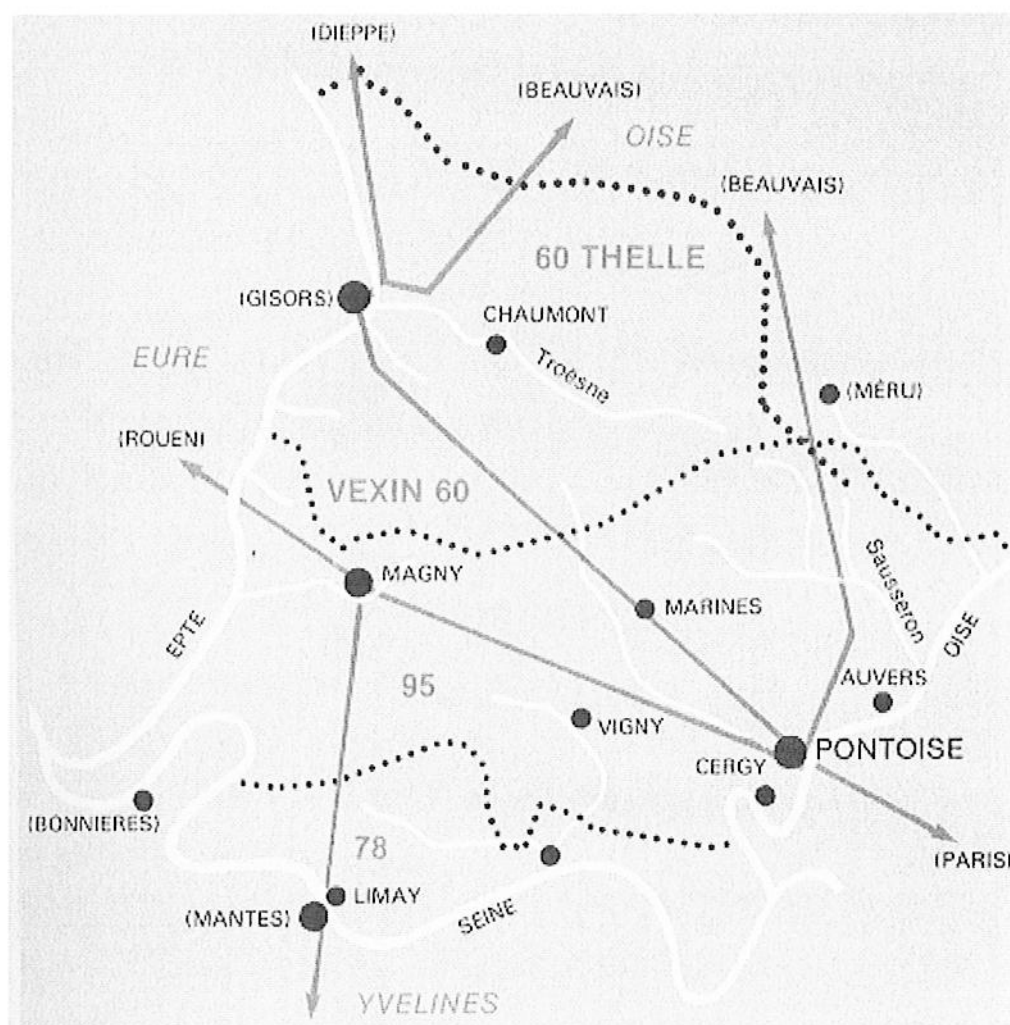
Avant de l'étudier pendant l'Ancien Régime, il est intéressant d'en connaître ses origines. C'est dans la première moitié du onzième siècle, à l'époque de la période ducal en Normandie, que se met en place le système archidiaconal de l'évêché de Rouen. Dans l'ordre civil, la cité était divisée en quatre « pagi » : le Roumois (pagus Rothomagensis), le Vexin (pagus Velioassinus), le pays de Caux (pagus Caletus) et le Talon (pagus Tellanus). Il semble bien que les premiers archidiaconés aient dérivé de la division de l'administration civile. C'est dans la première moitié du douzième siècle que l'archidiaconé du Vexin paraît divisé en Vexin Normand et Vexin Français. Il en sera ainsi jusqu'à la Révolution Française. Cette subdivision peut résulter d'un désir de mieux contrôler une partie lointaine de l'évêché, mais aussi d'une volonté d'adaptation à une situation politique nouvelle. En même temps sont renforcés les pouvoirs de l'archidiacre sur les paroisses rurales. Les prêtres de l'archidiaconé sont tenus de se réunir au siège une fois par an. On y examine leurs vêtements, leurs calices et leurs livres. De son côté, l'évêque procède à des visites plus ou moins fréquentes.

A la fin du Moyen-Age, la guerre de Cent ans, qui a ravagé le Vexin, n'y permet guère le fonctionnement normal de l'administration épiscopale. L'archidiaconé existe toujours dans les mêmes limites mais reçoit un statut spécial : c'est le **Grand Vicariat de Pontoise**. Ce titre est loin d'être dépourvu de sens. Le Grand Vicaire, véritable délégué de l'archevêque de Rouen, assure de plus en plus une délégation générale de celui-ci. Contrôleur financier des « fabriques » paroissiales, il est compétent pour tout ce qui concerne la liturgie et l'administration des sacrements. Il vérifie les registres de la catholicité, les titres des maîtres d'école et des sages-femmes. Il dispose d'un tribunal ecclésiastique, l'Official, dont le rôle s'étend de la discipline des clercs au respect des sacrements

^{B.} PICARD J, *Quelques aperçus de la vie religieuse du Vexin Français sous l'Ancien Régime- Le Perchay-* Mémoires de la Société Historique de Pontoise et du Vexin Français.

pour l'ensemble des chrétiens habitant dans l'étendue du Grand Vicariat. Depuis sa création, jusqu'à sa disparition à la Révolution, rien n'a changé dans sa structure .

2. Sa géographie^{C.}



La géographie du Grand Vicariat de Pontoise avec ses quatre doyennés (Meulan ; Pontoise ; Chaumont en Vexin ; Magny) peut être comparée à celle du Vexin Français d'aujourd'hui. Il est nettement délimité au sud par la vallée de la Seine qui forme un large couloir le séparant du Pincerais et du Pays de Serve ; au nord, par la côte du Vexin et de la dépression située à son pied. A l'est, la vallée de l'Oise sépare le Vexin Français du pays de France. A l'ouest, la vallée de l'Epte matérialise la frontière historique avec le Vexin Normand.

Le Vexin Français se présente comme un vaste plateau qui associe des surfaces déforestées, domaines de grandes cultures et une grande dépression vallonnée parcourue par de petites rivières.

^{C.} DUHAMEL Bernard, *Guide du Vexin Français*, Edition du Valhermeil, 1988.

Les rebords du plateau sont limités par les versants de grandes vallées qui les entourent et par le talus de la côte du Vexin.

Dans son recueil, *Antiquitez et des singularitez de la ville de Pontoise*, le moine Noël Tallepied précise que « le pays de Velquecin a chair et poissons, terres et eau, bleds et vignes, bois et prés, estangs et rivières, petites montagnes et doulces vallées, chaulx et plastres, pierres et briques, villes et châteaux, nobles et paysans, hommes en grand nombre et plusieurs espèces d'animaux, bref, il n'y a pays au monde plus commode à l'entretienement de la vie humaine, tant pour la sérénité de l'air que pour l'abondance des vivres qui y sont quand il court bon temps. »

C. LE GRAND VICARIAT DE PONTOISE AUX DIX-SEPTIEME ET DIX-HUITIEME SIECLES.

1. Du point de vue économique et civil.

Le XVIIème siècle se traduit par la mise en place d'une nouvelle administration qui se superposa aux vestiges de la féodalité. Les paroisses avaient un ou plusieurs seigneurs qui portaient le titre de comtes ou barons. Les grands monastères possédaient aussi des domaines. Quant aux villes comme Pontoise, Meulan ou encore Magny, elles avaient leurs propres institutions.

La levée des impôts possédait deux institutions, celle de la gabelle, liée au monopole de la vente du sel et la taille, impôt qui était prélevé par l'intermédiaire d'officiers civils, que l'on appelait « élus ».

Le Vexin Français est en fait un pays plutôt riche où les labours couvrent quatre-vingts pour cent des superficies. Le rendement de blé est de quinze quintaux à l'hectare ce qui est remarquable pour l'époque. Les prés occupent quatre pour cent de la superficie mais le bétail trouve aussi pâture sur les terres en jachère et dans les terrains de parcours.

Presque toutes les terres du Vexin Français étaient entre les mains de la noblesse et du clergé. Ils louaient à de gros fermiers non seulement les terres mais aussi les moulins, la perception de la dîme et les droits féodaux, ce qui les débarrassait de tout souci administratif.

Il ne passe rien ou presque rien dans les campagnes jusqu'en 1775. Des signes de crises apparaissent alors avec le recul de la mortalité et l'augmentation de la population. Parallèlement, c'est aussi l'époque de la reconquête catholique.

2. *L'époque de la reconquête catholique.*

Le XVII^{ème} siècle est l'époque de la reconquête catholique. Il est probable que jusqu'à cette époque le Vexin Français n'avait jamais été profondément christianisé. Les monastères se situaient à la périphérie (Saint Martin, Maubuisson, les Bénédictins de Meulan et les Cordeliers de Pontoise.) Beaucoup de pratiques superstitieuses et même des cultes locaux survivaient dans les campagnes.

L'instruction de la population restait très élémentaire, les curés n'étaient pas à la hauteur de leur tâche. L'Eglise n'avait guère le contrôle des mariages, beaucoup de gens convolaient clandestinement et beaucoup de seigneurs étaient passés à la Réforme. La reconquête catholique fut marquée par de nombreuses fondations dont le Carmel de Pontoise fondé par Madame Acarie en 1605.

Ayant une vue plus précise du Vexin Français, avec quelles sources va-t-on étudier la vie religieuse de ce Grand Vicariat de Pontoise aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles?

II. LES PROCES VERBAUX DE VISITES PASTORALES.

A. DEFINITION^{D.}

Ce sont les documents les plus à même de nous informer sur la pratique religieuse. Le concile de Trente en donne la définition lors de session XXIV, c.3 : « **Tous les patriarches, primats, métropolitains et évêques ne manqueront pas, chaque année, de faire eux-mêmes la visite de leur diocèse, ou de la faire faire par le vicaire général ou par un autre visiteur, s'ils en sont légitimement empêchés. Si l'étendue du diocèse ne permet pas d'en faire la visite chaque année, ils en visiteront au moins la plus grande partie en sorte que la visite du diocèse soit faite en deux ans, ou par eux-mêmes, ou par leurs visiteurs...Le but principal de toutes les visites devra être d'établir une doctrine pure et orthodoxe, en bannissant toutes les hérésies, de maintenir les bonnes moeurs, de corriger les mauvaises, d'animer par des remontrances et des exhortations le peuple en faveur de la religion, de la paix et de la pureté de la vie, et de**

^{D.} DELUMEAU J et COTTRET D, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*. Vendôme. 1996.

régler toutes les autres choses pour l'avancement des fidèles, dans la mesure où le permettront le temps, le lieu ou l'occasion. »^{E.}

La visite pastorale doit donc devenir pour les prélats français une habitude. Au dix-huitième siècle, date de la plupart des documents trouvés pour le Grand Vicariat de Pontoise, les visites paraissent très classiques. Elles sont plus précises qu'au dix-septième siècle surtout par rapport au temporel et au matériel. On serait même tenté de dire que ce sont des visites d'administrateurs, parfois routiniers, parfois soucieux de mieux connaître la population. Quels sont les intérêts des visites pour étudier la vie religieuse ?

B. LEUR INTERET POUR UNE HISTOIRE RELIGIEUSE^{F.}

Elles permettent de comprendre la vie religieuse des populations pour en mesurer la pratique, pour en apprécier les formes, même pour saisir les mentalités qui les sous-tendent. Lorsque l'on plonge pour la première fois dans les procès-verbaux, une fois passée la déception du novice qui voudrait y trouver une histoire toute faite, on s'aperçoit que les documents suivent généralement une sorte de schème fondamental qui touche successivement le clergé, l'église et les annexes, l'état des bénéfices ...Mais ce schème fondamental, parfois amputé d'éléments essentiels est souvent précisé par des subdivisions nombreuses, soit par l'augmentation de données moins courantes. Cela peut tenir à ce que le visiteur est un administrateur particulièrement soigneux. Cela tient aussi à l'intérêt particulier que le visiteur porte à des points déterminés. Il est aussi intéressant de tabler sur la périodicité, le rythme des visites, puisque celles-ci étaient généralement vues comme un des devoirs les plus importants des évêques. Mais pour le Grand Vicariat de Pontoise, cette étude ne peut être menée correctement car les manques sont trop nombreux.. Il est à remarquer que de décennie en décennie, à mesure que se perfectionne la formation du clergé, les visites se font de plus en plus exigeantes et précises. Cela entraîne l'addition, sur des imprimés, de questions tout à fait nouvelles et souvent intéressantes.

Excepté le premier chapitre qui explique le déroulement par lui-même de la visite pastorale avec ses aspects matériels, les cinq autres chapitres décrivent la vie religieuse du Grand Vicariat suivant différents thèmes et d'après les procès-verbaux de visites pastorales.

^{E.} BROUTIN Paul, *La Réforme pastorale en France au XVIIème siècle*. 1956. p 9.

^{F.} PEROUAS Louis, article dans *Histoire de l'Eglise* n° 154 de Janvier-Juin 1969, p 62 et suivantes.

Tout au long de ce sujet, il est intéressant de faire ressortir la vie religieuse du Grand Vicariat de Pontoise, d'après les visites pastorales. Avec ce type de sources, est-il possible d'avoir un point de vue cohérent sur la vie religieuse dans le Vexin Français ?

C - Les p^v de V. P du Vexin

PREMIER CHAPITRE :

LA VISITE PERCUE COMME UNE CEREMONIE ET COMME UNE INSPECTION.

S'il convient d'évoquer, dans un premier temps, la préparation de la visite et ses aspects matériels, il apparaît logique de s'attacher ensuite à l'étude des aspects liturgiques, c'est-à-dire le déroulement de la visite elle-même, de l'arrivée au son de cloches jusqu'au Saint Sacrement. Enfin, nous envisagerons la visite pastorale comme une inspection du clergé, du peuple chrétien et des bâtiments.

I. LA PREPARATION ET LES ASPECTS MATERIELS DE LA VISITE.

A. LA PREPARATION DE LA VISITE.

Afin que toute la communauté soit présente lors de la visite d'un inspecteur, adjoint de l'archevêque de Rouen, les habitants ainsi que le personnel ecclésiastique sont avertis à l'avance de sa venue. En effet, une ordonnance de l'archevêque* de Rouen est lue au prône de la messe du dimanche deux ou trois semaines avant le passage du visiteur. Le prône *est, aux XVIIème et XVIIIème siècles, le moment le plus marquant de la messe car le prêtre quitte l'autel pour s'adresser directement, et **en français**, à l'assistance, sur les problèmes liés à la paroisse¹. Il convient de souligner qu'à cette époque la vie sociale était fortement mêlée à la vie paroissiale. Par exemple, sur les imprimés (à partir de 1740)² de procès-verbaux de visite archidiaconale, il est signalé qu'un avis a été envoyé à Monsieur le Curé de la paroisse à visiter « quinze jours auparavant ».³ A Condécourt, paroisse du doyenné de Meulan, il est bien précisé que la visite du doyen rural de Meulan, Jean-Michel Obry, prêtre de la paroisse de Saint Nicolas de Meulan, du « **vendredi 2 novembre 1781 à trois heures de l'après-midi** » a été annoncée « **le premier et deux du présent mois au prône de la messe paroissiale** »⁴.

¹ M. VENARD, A. BONZON, *La Religion dans la France Moderne XVIème et XVIIème siècles*. Carré Histoire. HACHETTE supérieur. 1998.

² *Le Répertoire des Visites Pastorales de la France, 1ère série-Anciens Diocèses (jusqu'en 1790)*. Tome IV.

³ A. D du Val d'Oise G 69.

⁴ A.D du Val d'Oise, G 102.

Ces grands traits sur la préparation de la visite viennent de Charles Borromée ⁵, un homme qui s'attache aux exigences du Concile de Trente. S'il donne autant d'importance à ce préparatif, il vise surtout la disposition des personnes. Il est nécessaire que tous les paroissiens assistent à la messe du visiteur, particulièrement le seigneur du lieu. L'annonce de la visite doit donc, en principe, être entendue par tous à la messe dominicale. Seuls les Protestants, une minorité, ne sont pas concernés. Des absences de seigneur du lieu sont toutefois à remarquer. Les visiteurs n'oublient pas de le signaler sur leur procès-verbal. Ainsi à Fontenay Saint Père ⁶, doyenné de Magny, le « 21 janvier 1766 », le curé de Notre-Dame de Magny « Vexin François » signale l'absence de Monseigneur de Beaumont, le seigneur du lieu dont on devait visiter la chapelle domestique. Certes, Monseigneur de Beaumont était « **conseiller d'Etat, intendant des finances** », mais il n'avait laissé à son concierge « **aucun acte de la bénédiction de la chapelle, ni la permission de dire la messe** ». Il en est de même à Lainville, en 1766, doyenné de Magny, avec l'absence remarquée de la Marquise de Crussol, propriétaire de la chapelle domestique à inspecter par le visiteur, le doyen de Magny ⁷.

L'ordonnance de l'archevêque de Rouen possède un caractère très solennel et donne le nom des visiteurs ainsi que leur accord pour se rendre dans la paroisse. La paroisse de Grisy-les-Plâtres (doyenné de Meulan) reçoit la visite d'Eustache Chouquet, curé de Saint Maclou de Pontoise le « 6 novembre 1786 » ⁸. Celle du Cardinal de la Rochefoucauld illustre bien ce caractère solennel d'une visite. Voici un extrait du document : « **Nous, Eustache Chouquet, curé de Saint Maclou de Pontoise, vice gérant de l'Officialité, en vertu de la commission par nous acceptée avec honneur et respect [autorisons] la visite de l'église et ses dépendances, ornements, linge...** ». Cette annonce a été lue au prône de la messe paroissiale le « 29 octobre 1786 ».

La visite maintenant programmée pose des problèmes matériels. En effet, une visite s'organise tant en personnel qu'en hébergement.

⁵ M.H FROESCHLE - M. CHOPARD. *Atlas de la Réforme Pastorales en France de 1550 à 1790*. Edition du C.N.R.S.

⁶ A. D du Val d'Oise, G 106.

⁷ *Ibid.*, G 117 pièce n° 19.

⁸ *Ibid.*, G 109.

B. ASPECTS MATERIELS DE LA VISITE.

1. Le personnel de la visite .

Le visiteur, qu'il soit archidiacre*, doyen* , Grand Vicaire ou simple curé de paroisse ,doit être aidé par d'autres ecclésiastiques. De manière générale , c'est le visiteur qui désigne ses collaborateurs. Tout au long de la visite, l'adjoint du visiteur note les différents problèmes abordés ainsi que des remarques. Souvent, en fin de visite, le secrétaire se place au « banc d'oeuvre »de l'église, places réservées pour les marguilliers, responsables des biens de la « fabrique » et de l'entretien de l'église paroissiale, et dresse le procès-verbal de la visite .

Lors de sa visite de l'Archidiaconé du Vexin Français ,de 1697 à 1711, le Grand Vicaire et Official de Pontoise , Vincent des Maraiz ,est accompagné par « **François Aubéry, secrétaire du Grand Vicariat** »⁹.En général, le visiteur choisit comme secrétaire un curé de la paroisse voisine .Par exemple ,le « dimanche 28 octobre 1731 », Jean-Baptiste Gaudry, prêtre vicaire de Chavançon ,doyenné de Chaumont , a rédigé le procès-verbal de Bertrand-Baptiste Du Guesclin , vicaire général de l'archevêque de Rouen, inspecteur de la paroisse de Neuville-Bosc(proche de Chavançon)¹⁰.Ces procès-verbaux doivent être correctement rédigés car les archidiacres ou les doyens effectuent leur visite en tant que subordonnés de l'archevêque : les archidiacres ,les doyens et les prêtres ont pour fonction de porter à la connaissance de leur supérieur ce qui leur aura paru digne de correction .Ainsi , l'archevêque de Rouen est au courant des problèmes de son diocèse dont l'étendue rend la collaboration nécessaire.

Par ailleurs , le curé de la paroisse visitée doit être présent lors de la visite . Il reçoit les visiteurs « **à la porte de l'Eglise** »¹¹et reste auprès d'eux tout au long de la journée pour leur répondre au sujet des différentes questions sur les bénéfices, des comptes de la paroisse, ou encore pour leur montrer les registres paroissiaux de naissances, de mariages ou de sépultures. Pendant quelques heures, il doit être à l'entière disposition de ses hôtes .

Une fois les visiteurs nommés , les visités prévenus, il reste à voir les questions de logement , d'hébergement et à décider d'un itinéraire le plus court possible avec des distances journalières accessibles pour des marcheurs ou cavaliers.

⁹ A.D du Val d'Oise, G 69.

¹⁰ *Ibid.*, G 128 pièce n°1.

¹¹ *Ibid.*, G 69.

2. L'hébergement et nourriture pour les visiteurs.

C'est un problème matériel majeur. En effet, quand les inspecteurs partent, ils n'ont pas qu'une paroisse à visiter mais un secteur : c'est une tournée pastorale. Il faut donc chaque soir qu'ils aient un endroit pour se reposer, manger et dormir. Le parcours doit posséder des relais pour que les visiteurs puissent se restaurer matin, midi et soir.

Contrairement à Robert Sauzet, dans son livre *Les visites Pastorales dans le Diocèse de Chartres pendant la Première Moitié du dix-septième siècle*¹², nous ne trouvons aucun renseignement dans les procès-verbaux de visites pastorales de La Grande Officialité de Pontoise au sujet de la nourriture des voyageurs. En effet, dans le diocèse de Chartres, Robert Sauzet a pu découvrir dans les procès-verbaux de visites pastorales des prescriptions intéressantes sur la nourriture (à base de viande bouillie à midi, bouillie et rôtie le soir). Ces repas sont austères et servent de modèle. Il trouve, à travers ses recherches, un homme désireux de se mortifier en éliminant de ses menus le gibier, la volaille et le poisson. En ce qui concerne l'Archidiaconé du Vexin Français, la qualité des repas n'est jamais mentionnée dans les procès-verbaux.

Toutefois, des remarques au sujet des heures de dîner (repas du midi pour les XVII et XVIII^{ème} siècles), de souper et de coucher sont quelquefois énoncées dans nos documents. Ainsi, nous pouvons nous rendre compte de l'emploi du temps des voyageurs, avec les arrêts dans les différentes paroisses.

Par exemple, lors de la tournée pastorale du doyenné de Chaumont, en 1780, entreprise par l'abbé d'Agoult, Grand Vicaire de Pontoise, archidiacre et official, son itinéraire a été retranscrit¹³. Sa tournée commence le « 29 août 1780 » pour onze jours. Son heure de dîner varie selon les moments. En effet, un jour, l'abbé d'Agoult dîne à dix heures du matin, comme le « vendredi 8 septembre », le dernier jour de sa tournée, à l'opposé, il lui arrive de dîner à trois heures de l'après-midi, comme le « dimanche 3 septembre », journée très longue pour le visiteur avec à peu près trois lieues à parcourir. Mais, en général, il dîne à des heures très raisonnables, entre onze heures et midi. Pour le coucher, trois lieux sont à retenir : les châteaux, les abbayes et les presbytères. En effet, certains seigneurs n'hésitent pas à accueillir le voyageur. C'est le cas du seigneur de Sérifontaine, Monsieur de Flavacourt ou du seigneur de Sandricourt. Ce choix peut être discuté car un château

¹² R. SAUZET, *Les Visites Pastorales dans le Diocèse de Chartres pendant la Première Moitié du dix-septième siècle*, Rome 1975.

¹³ A. D du Val d'Oise, G 67.

paraît toujours synonyme de richesse mais le seigneur du lieu se met ainsi au service d'un envoyé de Dieu.

Les « **abbaies** » sont aussi lieux d'hébergement pour les visiteurs, les Religieux ayant le devoir d'hospitalité. Ainsi, le visiteur passe par l'« **abbaie** » de Ressons, de Marcheroux ou encore celle de Gomerfontaine. Mais, le plus fréquemment, il passe la nuit dans un village visité, vraisemblablement dans le presbytère de la paroisse.

En 1781 et 1782, l'abbé d'Agoult entreprend une tournée pastorale dans le doyenné de Magny. Son itinéraire est également noté ¹⁴. Les heures de dîner sont similaires à l'année précédente. Mais les lieux précis de coucher ne sont pas toujours mentionnés.

Examinons maintenant le nombre de paroisses visitées chaque jour par le visiteur. Combien de lieues parcourt-il ?

3. L'organisation d'une journée d'un visiteur.

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les voyageurs circulaient soit à cheval, soit à pied. Selon les recherches de Robert Sauzet ¹⁵, la visite archidiaconale à Chartres se fait le plus souvent à cheval. Quelquefois même, des scandales éclatent car l'archidiacre mène sa tournée dans un carrosse, moyen de transport anormal pour un archidiacre qui doit au maximum s'écarter d'une vie de richesse.

Ainsi, la route prend une bonne partie du temps au voyageur. La première visite d'une paroisse débute à six heures ¹⁶, ou à sept heures pour les visites dans le doyenné de Meulan ¹⁷. Le visiteur débute sa journée en marchant en général à peine une demi-lieue pour rejoindre la première paroisse à inspecter.

Dans une journée, il est possible de visiter quatre paroisses, parfois cinq. Le visiteur y reste en moyenne deux heures, temps très bref pour vérifier le bon état de la paroisse. C'est pourquoi le curé de la paroisse et les habitants doivent être tous présents à l'heure mentionnée par le procès-verbal afin que le visiteur ne perde pas de temps à attendre le curé ou toute autre personne indispensable pour le bon déroulement de la visite. Tout doit être préparé avant l'arrivée du voyageur : registres paroissiaux, comptes de la fabrique lui seront ainsi présentés sans perte de temps.

¹⁴ A. D du Val d'Oise, G 70.

¹⁵ Cf. note n°11.

¹⁶ A.D du Val d'Oise, G 67 et G 70.

¹⁷ A. D du Val d'Oise. G72.

Au terme de sa journée , le visiteur a parcouru en général deux à trois lieues à travers des chemins parfois en mauvais état. Cependant, nos documents sont obscurs sur l'état de fatigue des visiteurs .Le manque de temps, le surmenage et l'épuisement permettent d'imaginer sans peine les causes de la mauvaise rédaction de certains procès-verbaux.

Tout au long de sa journée , l'envoyé de l'archevêque de Rouen ne prend qu'un petit moment pour se restaurer. La dernière visite est prévue à dix-huit heures . Ses journées finissent donc vers vingt heures .

La bonne préparation des visites était donc importante :elle aidait le visiteur à perdre le moins de temps possible dans les détails matériels (clés de l'église, place des registres paroissiaux , noms des marguilliers...).Cela lui permettait aussi d'effectuer sereinement sa visite et de se concentrer sur les aspects liturgiques.

II. LES ASPECTS LITURGIQUES.

A. L'ARRIVEE DES VISITEURS ET LES RITUELS D'ACCUEIL.

Le cérémonial d'accueil, même quand le procès-verbal est rapide , est mentionné .Il prend donc une place considérable dans les visites pastorales .Quels sont les différents moments de ce cérémonial ?

1. L'arrivée au son des cloches .

Les habitants de la France des XVIIème et XVIIIème siècles vivaient au rythme des sonneries de cloches :elles sont l'horloge de la paroisse , un peu de sa vie et de son âme. Elles annoncent le commencement et la fin des travaux du jour, convoquent aux assemblées, carillonnent lors des baptêmes, mariages et enterrements¹⁸. La visite pastorale est aussi une cérémonie annoncée aux sons des cloches, mentionnés sur les procès-verbaux par les visiteurs. Ainsi, dans la paroisse de Guernes ,du doyenné de Magny¹⁹ il est noté que la visite du « lundi 27 octobre 1783 »est accomplie « **au son des cloches où se sont trouvés Messieurs le curé et les principaux habitants** ».Les visiteurs notent aussi « **le mardy 11mars 1788 avons trouvé le curé et les paroissiens assemblé au son du clocher** »²⁰ . De cette manière, ils se dégagent de toute

¹⁸ M.VERNUS ,*Le Presbytère et la Chaumière*. Plaisir de l'Histoire. Edition Togirix .1986.p 148.

¹⁹ A. D du Val d'Oise .G 110 pièce n° 3.

²⁰ *Ibid.*, G 110 pièce n°6.

responsabilité si des habitants ne sont pas venus ou au pire si aucun habitant n'est présent (Aucun cas d'absentéisme total n'a cependant été signalé pour l'archidiaconé du Vexin Français). Mais sur les imprimés de procès-verbal de visite archidiaconale, à partir de 1740, les sonneries de cloches ne sont plus mentionnées²¹.

2. Les rituels d'accueil.

Une fois la sonnerie des cloches passée, le curé de la paroisse attend le visiteur « **à la porte de l'église** »²². Le curé doit être accompagné des marguilliers et revêtu d'une soutane. En outre, la présence des paroissiens est obligatoire. Le visiteur lit alors l'ordonnance de visite et s'assure que celle-ci a été lue « **dimanche dernier au prône** »²³. Puis, dans une atmosphère solennelle, le « **curé de la dite paroisse** »²⁴ présente « **l'étole** » au visiteur. Celui-ci peut enfin rentrer dans l'église paroissiale. A Guitrancourt, paroisse du doyenné de Magny, le visiteur indique, le « lundy 7 juillet 1788 », que « **nous avons entré par la porte cathédrale de l'église** »²⁵. Une procession a lieu de l'entrée de l'église à l'autel* et on chante « **l'Antienne* et l'Oraison* du Saint Patron** » de l'église visitée. La messe peut alors commencer.

B. LA CEREMONIE, LA MESSE.

Dans tous les procès-verbaux de visite pastorale, la célébration de la messe est toujours primordiale. C'est le visiteur qui officie afin de se rendre compte si les habitants viennent ou non à la messe et s'ils se préoccupent des problèmes rencontrés dans leur paroisse. Tous les assistants étaient conviés à la récitation des « **prières** »²⁶. Le visiteur fait participer les habitants de la paroisse en les invitant à chanter. Il faut aussi noter le caractère processional des déplacements du visiteur de la porte à l'autel et de l'autel aux fonts baptismaux*.

Cette courte partie nous permet de constater qu'une visite pastorale peut être perçue comme une cérémonie à caractère solennel. L'arrivée du visiteur au « **son des cloches** » présente cette visite en tant que moment marquant dans la vie religieuse d'une paroisse auquel tous les habitants doivent participer. Le rituel d'accueil achevé, le visiteur peut alors commencer sa tâche. Elle peut alors être considérée comme une inspection du clergé, du peuple chrétien (à son

²¹ *Ibid.*, G 69.

²² *Ibid.*, G 69.

²³ *Ibid.*, G 110 pièce n°6.

²⁴ *Ibid.*, G 69.

²⁵ *Ibid.*, G 111 pièce n°26.

arrivée , le visiteur a déjà une idée sur la mentalité des hommes de la paroisse en voyant le nombre d'habitants qui l'accueille)et des bâtiments religieux.

III.LA VISITE PASTORALE : UNE INSPECTION DU CLERGE ,DU PEUPLE CHRETIEN,DES BATIMENTS ET DES OBJETS SACRES.

La visite pastorale contient un double but :religieux tout d'abord et moral en second lieu .Le visiteur se doit, en effet, de promouvoir la doctrine catholique, éliminer les hérésies, protéger les bonnes moeurs et corriger les mauvaises . Vaste programme pour celui-ci en un temps très restreint :deux ou trois heures maximum. Le déroulement des inspections est organisé à l'identique pour toutes les visites.

A. INSPECTION DES OBJETS SACRES .

Toutes les visites pastorales sur l'Archidiaconé du Vexin Français commencent par l'inspection des objets sacrés .Les mêmes idées se retrouvent dans le livre de Robert Sauzet concernant le diocèse de Chartres et dans l'ouvrage de Jeanne Ferté sur la vie religieuse dans les campagnes parisiennes ²⁷ .

Les objets sacrés sont une priorité pour le visiteur. Par principe, les éléments sacrés l'emportent par leur dignité .Par ailleurs, la vérification de ceux-ci en premier lieu permet de soupçonner ,s'ils sont mal tenus, l'incurie de la part du clergé .

La liste des objets sacrés est détaillée. Le visiteur débute par l'inspection du tabernacle puis il examine le Saint-Ciboire ,le Grand-Autel, les autres autels, les fonts baptismaux pour les baptêmes des vases des Saintes Huiles , la Sacristie, les Vases Sacrés ,les Ornaments , le linge ,les Livres ,les Registres de Baptêmes ,Mariages et Sépultures, les tableaux de Fondations , les Confessionnaux, et enfin la Chaire²⁸ . S'il y a lieu , il ordonne aux marguilliers d'acheter « **au dépens de la fabrique** » les objets indispensables à la célébration du culte.

²⁶ A. D du Val D'Oise . G 69.

²⁷ Cf. notes [1] et [11].

²⁸ Voir glossaire pour tous ces termes.

L'envoyé de l'archevêque consacre énormément de temps à vérifier l'état des objets liturgiques dans le but de promouvoir le culte catholique , d'assainir la religion. Il est impératif que tous les objets servant au Culte Divin soient « décents ». Est décent ce qui convient, est indécent ce qui ne convient pas. L'utilisation de ces termes implique l'existence de règles : ce sont ces règles que caractérise le Concile de Trente . Les critères les plus remarquables de l'indécence sont la pauvreté, la saleté et le délabrement. Par opposition, les critères de décence sont la richesse de l'ornementation, la propreté et le bon entretien²⁹ . Dans les procès-verbaux du Vexin Français, les descriptions sont multiples. Le visiteur n'omet jamais le contrôle des Objets Sacrés et n'hésite pas à critiquer et à noter tout ce qui n'est pas correct, « décent ».

Après avoir vérifié l'état des Objets Sacrés , le visiteur se préoccupe de l'état des édifices religieux : église paroissiale , presbytère , cimetière .

C. INSPECTION DES EDIFICES RELIGIEUX.

La messe dominicale ne peut se célébrer dans un édifice en ruine, c'est « indécent ». Ainsi, le visiteur inspecte avec grand intérêt les bâtiments . Une visite pastorale de l'archidiacre de Pontoise , de la deuxième moitié du dix-huitième siècle , illustre là encore cette idée . En effet , des rubriques « **charpente et couverture de l'église** », les « **murs** » , les « **vitres** », la « **nef** » sont pré-imprimées. L'intérieur de l'église n'est pas oublié, la décoration est tout aussi essentielle : les problèmes liés aux images ne sont pas rares. Des « **images et tableaux** » peuvent paraître indécents.

Le presbytère est aussi examiné mais celui-ci est une préoccupation secondaire du visiteur. L'état du cimetière est bien plus primordial. Aux XVIIème et XVIIIème siècles , la mort est omniprésente : le taux de mortalité est très fort . La mort doit être respectée , il faut que les cimetières soient correctement entretenus , certes par respect pour les morts et les familles , mais aussi pour une question d'hygiène . Nous voyons donc, au travers de l'imprimé de visite archidiaconale, que la plus grande partie de l'examen concerne les questions matérielles afin que le Culte Divin se déroule avec le plus grand respect .

Après l'inspection des Objets Sacrés et des édifices religieux , le visiteur se tourne vers le Temporel .

D. LE TEMPOREL.

²⁹ M.MENARD, *Une Histoire des mentalités religieuses aux XVIIème et XVIIIème siècles : Mille Retables dans l'Ancien Diocèse du Mans*. 1980.p 118.

La visite pastorale imprimée³⁰ comprend une rubrique consacrée au temporel .Le curé de la paroisse doit montrer à l'inspecteur « **les Comptes du Revenu Temporel de la dite Eglise** », les « **Comptes dudit Trésor** » ainsi que les « **Titres et les Papiers du Trésor** », les « **Inventaires des Titres et Papiers** », et le « **Coffre à trois Clefs** ».

Après avoir vérifié tous les comptes , le visiteur veut connaître les « **Chapelles fondées en Titre de Bénéfice ,quel en est le titulaire , le Revenu, les Charges , le Patron** » . Et, de plus , pour la Grande Officialité de Pontoise , où de nombreuses chapelles domestiques sont construites , le visiteur cherche à savoir si elles sont « **approuvées par l'autorité Archiépiscopale , si elles sont convenables , nécessaires et décentes** ». Cette dernière inspection n'est pas toujours facile car le propriétaire de la chapelle n'est pas , quelquefois bien coopérant . A Fontenay -Saint-Père,³¹ le « 21 janvier 1766 »,par exemple, le Seigneur de Beaumont était absent lors de la visite pastorale et le gardien n'a pu donner aucun renseignement.

E.INSPECTION DU CLERGE ET DES PAROISSIENS.

L'inspection du clergé est la grande dominante du Concile de Trente³².En effet, les abus de tout genre (ivrognerie,oisiveté,problèmes avec les femmes....) infectaient le culte religieux. D'où l'obligation faite à chaque évêque de visiter chaque année les paroisses de son diocèse et d'y vérifier la résidence des curés .La visite pastorale veillera à l'honnêteté de vie des hommes d'Eglise qui devront éviter les écarts , même légers et « **ne présenter ,dans le vêtement, l'attitude, la démarche, le discours et tout autre chose ,rien qui ne soit grave ,modeste et plein de religion** »³³.D'après le Concile de Trente, les serviteurs de Dieu devront « **éviter même les moindres fautes ,qui en eux seraient considérables ,afin que leurs actions impriment à tous un sentiment de vénération** »³⁴.Les évêques s'occuperont tout spécialement de la façon dont les prêtres de leur diocèse célèbrent la messe. Ils seront « **tenus d'interdire et de faire disparaître tout ce que l'avarice , qui est service des idoles , ou l'irrévérence, qui est à peine séparable de l'impiété , ou de la superstition, fausse imitatrice de la vraie piété, ont introduit**³⁵. » Tout ceci est général mais nous pouvons voir que l'archevêque de Rouen suit à la lettre les propos du Concile de Trente . En effet, sur les imprimés de visites pastorales du Vexin Français (sous les archevêchés de Nicolas de Saulx-Tavannes de 1734 à 1759 et Dominique de la Rochefoulcault de 1759 à 1800) ,

³⁰ Archives Départementales du Val d'Oise .G 69.

³¹ A.D du Val d'Oise. G106.

³² J.DELUMEAU-M.COTTET. *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire* .Nouvelle Clio .PUF.1996.

³³ XXII ème session du Concile de Trente.

³⁴ XXIIème session du Concile de Trente.

un paragraphe indique : « **Nous nous sommes aussi informés si M. le Curé remplit exactement ses devoirs :s'il fait le prône & les Catéchismes les Dimanches ,Fêtes, en Avent & Carême :si l'Office Divin est célébré aux heures prescrites ,et avec la décence requise. »**Par ailleurs, le visiteur contrôle aussi le personnel autre que le curé tel que le vicaire « **s'il fait son devoir ,s'il fait exactement les Catéchismes, s'il tient les petites écoles.**³⁶»

Si la Réforme Catholique s'occupe de contrôler le personnel ecclésiastique ,elle n'en oublie pas moins les paroissiens .En effet, les pères présents au Concile de Trente s'efforcèrent de rendre partout effective la communion pascale³⁷ .Le visiteur s'informe donc sur le nombre de « **Communians** »,s'ils ont tous « **satisfait au devoir Pascal .**»³⁸ Il faut rappeler que la communion pascale devait avoir lieu dans la paroisse habituelle du fidèle .

Et pour conclure la visite, l'envoyé de l'archevêque contrôle le « **maistre et la maîtresse d'école** »ainsi que la sage-femme (pas toujours présente dans une paroisse)dont les professions sont très surveillées par le clergé.

Dans cette première partie , nous avons pu comprendre , grâce aux procès-verbaux de visites, les différentes préoccupations du visiteur .Une visite pastorale, dans un premier temps, peut être considérée comme une cérémonie avec des traditions très marquées (arrivée au son de cloches ;messe avec les résidants de la paroisse)puis cette visite prend rapidement l'aspect d'une inspection (inspection des locaux, du clergé, des paroissiens).

Il est maintenant souhaitable de connaître l'état des édifices religieux dans le Vexin Français aux XVIIème et XVIIIème siècles grâce aux procès-verbaux de visites pastorales.

³⁵ XXIIème session du Concile de Trente .

³⁶ A. D du Val d'Oise .G 69.

³⁷ J. DELUMEAU-M. COTTRET *Op. cit.*[36], p 374-375.

³⁸ A. D du Val d'Oise .G 69.

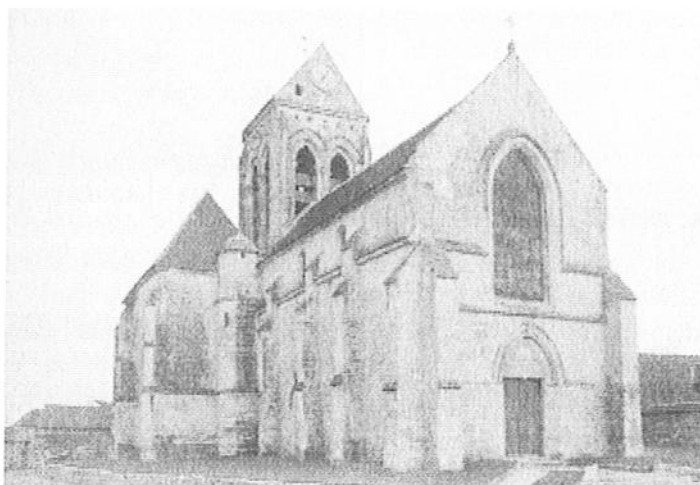
DEUXIEME CHAPITRE :

L'ETAT DES LIEUX.

L'inspection des édifices religieux est l'une des démarches principales du visiteur. Au cœur de la paroisse, mais pas nécessairement au centre de l'habitat, se trouve l'église paroissiale, lieu sacré par excellence. L'état de cet édifice paroissial reflète en général du bon ou mauvais entretien de la paroisse. Celle-ci se compose par ailleurs d'autres lieux sacrés comme les cimetières. A cette période, la mort était présente partout, le taux de mortalité très important. Les problèmes liés aux cimetières sont de nature variée. Les chapelles rurales, très présentes dans le Vexin Français, sont également visitées, non sans mal par les visiteurs .

I.L'EGLISE ET SES ANNEXES.

Eglise du BELLAY-EN-VEXIN



Les églises paroissiales demeurent le lieu pour la célébration du Culte Divin .Chaque paroisse, « cadre » obligé de la vie religieuse, possède son église dont les dimensions répondent aux besoins de la population. Au XVIème siècle, les guerres de Religion firent rage dans le Vexin et les églises subirent de nombreux dégâts³⁹ . Par ailleurs, les problèmes de vétusté des édifices sont aussi la conséquence des intempéries qu'ont subies les campagnes parisiennes ⁴⁰.

³⁹ B. DUHAMEL. *Guide des Eglises du Vexin Français*.p7. Editions du Valhermeil.1988.

⁴⁰ D. DINET. *Les visites pastorales de Sens aux XVIIème et XVIIIème siècles*.

A.VUE D'ENSEMBLE SUR L'ETAT DES EGLISES PAR DOYENNE.

1. Le doyenné de Magny.

Le doyenné de Magny comprend soixante-deux paroisses. Mais, on ne peut grâce aux visites pastorales, que connaître l'état pour seulement trente-huit d'entre elles, soit 61%des paroisses du doyenné de Magny. Par ailleurs, tous ces renseignements datent en général du XVIII ème siècle plus particulièrement de sa deuxième moitié. Les documents ne nous informent en effet pas du tout sur leur état pour le XVIIème siècle. Cependant, quand le visiteur se préoccupe de l'état de l'église ou du presbytère, il souligne de très nombreux détails.

Sur les trente-huit paroisses dont les procès-verbaux sont disponibles, seules six églises sont signalées dans état général correct :

- Bouconvilliers en 1756⁴¹.
- Lierville⁴².
- Saint Cyr en Arthies en 1750⁴³.
- Saint Gervais de 1697 à 1764⁴⁴.
- Saint Martin les Garennes en 1756⁴⁵.
- Vaudancourt de 1697 à 1764⁴⁶.

A l'opposé, deux églises de paroissiales se trouvent en état de quasi ruine :

- Guitrancourt en 1785⁴⁷.
- Villiers-en-Arthies en 1780⁴⁸.

A Guitrancourt, suite au procès-verbal du visiteur, Pierre Eustache Ozenne, Grand Vicaire de Pontoise, prêtre curé de Porcheville, l'archevêque Dominique de La Rochefoucauld (1759-1800) y interdit la célébration du Culte Divin. . En effet, depuis 1730⁴⁹, l'édifice religieux n'était pas en parfaits état « **le clocher [étant] entièrement découvert d'un côté ,les vitres [...]cassées** » expliquait le procès-verbal de la visite. En 1766, le visiteur insiste sur le fait qu'une « **gouttière**

⁴¹ A. D du Val d'Oise, G 69.

⁴² *Ibid.*, G 69.

⁴³ *Ibid.*, G 69.

⁴⁴ *Ibid.*, G 64 et G 69.

⁴⁵ *Ibid.*, G 69.

⁴⁶ *Ibid.*, G 64 et G 69.

⁴⁷ *Ibid.*, G 111 pièce 20.

⁴⁸ *Ibid.*, G 70.

⁴⁹ *Ibid.*, G 111 pièce n°8.

pourrait un des bas côtés de l'église à gauche⁵⁰ » Et, pour finir en 1785, Pierre Eustache Ozenne , trouve l'église en « **état menaçant** », « **la voûte* rompue sur le maître-autel** », la « **voûte du chœur* arrachée, lézardée** », « **le pilier du chœur est écrasé** », « **la voûte du chœur menace de s'écrouler** », « **le toit est en mauvais état, l'eau coule à l'intérieur** ». Cette église en quasi ruine « **met en danger tous les alentours** »⁵¹. Par ailleurs, le presbytère* est en très mauvais état, « **inhabitable**⁵² », suivant le procès-verbal.

A Villiers en Arthies, quand l'abbé d'Agoult arrive dans la paroisse , le « 30 Aoust 1781 »⁵³, il découvre une église avec de « **nombreuses et urgentes réparations à faire** ».

Les autres églises paroissiales ,soit les trois-quarts des églises visitées du doyenné de Magny ont besoin de réparations .Cependant, la majorité des églises françaises ne sont pas en ruine. En effet, dans l'archidiaconé de Meulun qui, avec « la visite des cent vingt-une paroisses et succursales en 1738 atteste une amélioration indéniable :moins de 5% des lieux de culte nécessitent des travaux ,de faible ampleur le plus souvent : du carrelage, quelques vitres, des lambris à restaurer »⁵⁴.

Les problèmes dans les églises du doyenné sont très nombreux .Les exemples ne manquent pas car les visiteurs sont particulièrement attentifs à l'état des édifices paroissiaux :ils décrivent avec beaucoup de détails les dégradations dans les églises. Parmi celles-ci, il s'agit couramment de problèmes d'humidité, de couverture, de clocher abîmé, ou encore de la nef* « **qui ne tient plus debout** ». A Vétheuil, le « 29 Aoust 1781 »,l'abbé d'Agoult découvre une église avec de très gros ennuis d'humidité dans « **la nef, les bas-côtés** »⁵⁵. A Cléry ,le « 22 septembre 1756 »,le visiteur remarque que le « **beffroi** » est à réparer⁵⁶. L'abbé d'Agoult, toujours lors de sa tournée en 1780, note que l'église paroissiale d'Omerville est abîmée au niveau du plafond de la nef et du clocher⁵⁷. Le « 15 septembre 1756 », Lomenie de Brienne, a la mauvaise surprise de trouver les « **les murs endommagés** »⁵⁸.

Si le clocher est souvent endommagé, une raison est évidente :c'est la partie qui se trouve la plus exposée aux intempéries. Il réclame une attention quasi permanente.

La vétusté des églises paroissiales dans le doyenné de Magny est loin d'être une généralité du milieu du XVIIIème siècle. Voyons le doyenné de Meulan.

⁵⁰ *Ibid.*, G 65.

⁵¹ *Ibid.*, G111 pièce 20.

⁵² *Ibid.*, G 111 pièce n°8.

⁵³ *Ibid.*, G 70.

⁵⁴ D.DINET *Op. cit.* [44]p 30.

⁵⁵ A.D du Val d'Oise, G 70.

⁵⁶ *Ibid.*, G 69.

⁵⁷ *Ibid.*, G 70.

⁵⁸ *Ibid.*, G 69.

2. Le doyenné de Meulan.

Le doyenné de Meulan comprend un peu moins de paroisses que Magny : quarante-sept d'entre elles sont répertoriées. Mais l'état de quarante-trois églises est connu contre trente-huit dans le doyenné de Magny. En 1737, M. Jean-François Bouret, curé de la paroisse de Notre-Dame de Meulan, doyen rural est envoyé par ordonnance archiépiscopale dans le doyenné de Meulan. Plus de 50% des églises sont en bon état ! Seulement 23% des édifices ont des dégradations. Et on peut s'apercevoir que toutes les églises endommagées sont proches des unes des autres. Des raisons climatiques turbulentes viennent peut-être expliquer ce phénomène. Seule l'église de Sagy est en ruine en 1737. Il ne reste que le sanctuaire⁵⁹. Le « 8 décembre 1725 »⁶⁰, le visiteur, le Grand Vicaire avait déjà constaté que l'église était en très mauvais état. Douze ans plus tard, l'édifice est toujours dans le même état. De même, le presbytère de Brignancourt, en 1726, « **n'est presque plus habitable** » et va tomber en ruine si l'on ne fait rien⁶¹.

Il est à remarquer, malheureusement, que Jean-François Bouret est moins précis que les visiteurs du doyenné de Magny. En effet, les commentaires sur les églises nécessitant des réparations sont très maigres ou inexistantes. Dans ses procès-verbaux de visites pastorales, il ne donne aucun détail mais envisage de « **grosses réparations à prévoir** » ou encore comme à Boissy l'Aillierie, le « 16 septembre 1737 »⁶², « **beaucoup de réparations** ».

A la fin du XVIII^{ème} siècle, cette perception du bon état général de la plupart des églises a complètement changé dans le doyenné de Meulan. En effet, seule l'église de Frémainville qui était en bon état en 1737 reste dans le même état en 1782⁶³. Par contre Le Perchay, en 1762⁶⁴, a réparé son clocher. En outre, deux églises sont presque en ruine :

- Saint Nicolas de Mezière, en 1783⁶⁵ est « **en décadence si ruineuse qu'elle met tous les paroissiens qui se mettoient dans le bas côté en danger d'être écrasés sous ses ruines** ».
- Saint Nicolas de Meulan, en 1763⁶⁶, est visité par Jean François Bouret et celui-ci constate « **des réparations urgentes à faire** » pour que « **les parties ruineuses ne s'effondrent pas et menacent toutes l'église .** »

⁵⁹ A. D du Val d'Oise, G 71.

⁶⁰ *Ibid.*, G 138 pièce n°5.

⁶¹ *Ibid.*, G 90.

⁶² *Ibid.*, G 71.

⁶³ *Ibid.*, G 71 et G 72.

⁶⁴ *Ibid.*, G 65.

⁶⁵ *Ibid.*, G 125 pièce n°3.

⁶⁶ *Ibid.*, G 124 pièce n°2.

L'état des églises dans les deux doyennés est donc assez médiocre. En est-il de même dans le doyenné de Chaumont

3. Le doyenné de Chaumont.

Sur les cinquante-neuf paroisses du doyenné de Chaumont, quarante-six procès-verbaux fournissent des indications sur l'état des églises, soit 78%. Comme pour les deux précédents doyennés, les visites pastorales datent quasiment toutes du XVIII^{ème} siècle.

Les reconstructions d'églises sont rares mais une exception se présente dans nos documents : à Ressons, l'église a été rebâtie dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle⁶⁷.

Les procès-verbaux de visites pastorales du doyenné de Chaumont ne permettent pas de dire si une amélioration ou une détérioration est constatée sur l'état des églises paroissiales. On peut simplement remarquer que la plupart des églises aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles dans l'archidiaconé de Pontoise ne sont pas toujours en bon état.

Les paroisses de l'archidiaconé de Pontoise n'étant pas dans un état convenable, des travaux devaient être en principe effectués. Est-ce que les travaux demandés par les différents visiteurs sont entrepris ? Qui doit prendre en charge ces travaux ?

Dans la première moitié du dix-huitième siècle, huit paroisses sont en bon état dont celles de Saint Brice, Trie le Château, Enancourt-Léage et Jaméricourt⁶⁸... Par contre, toujours à la même période, 42% des églises du doyenné de Chaumont sont à réparer.

Comme dans les doyennés de Meulan et Magny, les problèmes d'humidité et de toiture sont majeurs. Lors de sa tournée de 1780-1781, l'abbé d'Agoult est préoccupé par les ennuis d'humidité. Le « 30 août 1780 »⁶⁹, dans la paroisse de Saint Crépin d'Ibouvilliers, elle est telle dans l'église que le curé est ennuyé pour conserver le linge dans la sacristie qui est jointe à l'église. Ainsi, l'abbé d'Agoult demande que soit élevé un bâtiment sur le terrain du cimetière. A Marquemont, le « 11 juin 1761 »⁷⁰, lors de la visite de l'abbé de Cucé dans la paroisse, la sacristie était aussi dégradée par l'humidité. En 1766, cinq ans plus tard, l'abbé de Grimaldi demandera que la « **couverture de la nef et du chœur** » soit refaite et que « **l'on fera une gouttière à la maison attenante au clocher pour empêcher l'écoulement des eaux sur le pillier du clocher** ». Avec l'humidité les murs sont à refaire. Mais en général, les

⁶⁷ A. D du Val d'Oise, G 68.

⁶⁸ *Ibid.*, G 68.

⁶⁹ *Ibid.*, G 67.

⁷⁰ A. D du Val d'Oise, G 65.

dégradations sont les mêmes pour les trois doyennés .

Seules deux églises ont besoin de grosses réparations :Arronville et Boissi le Bois. A Arronville ,toute la toiture de l'édifice est à refaire en 1780⁷¹.A Boissi le Bois, la même année ,presque tout l'édifice est à réparer. Il faut « **repaver l'église, refaire la charpente, la couverture, remettre en bon état le clocher, ouvrir une tranchée autour des murs de l'église pour les dégager des terres qui y sont adossées et les défendre de l'humidité** »⁷²

Pour le doyenné de Pontoise lui-même, très peu d'indications sont fournies par les procès-verbaux de visites pastorales .Un document nous informe cependant, sur l'état de la paroisse de Saint André . En 1781,les murs doivent être recrépis , des travaux « **contre l'humidité** »sont à prévoir et « **le perron extérieur conduisant à la porte principale de l'église sera réparée, les côtés débarrassés des terres et du gazon qui sont attenants** »⁷³.

Mais qui doit payer toutes ces réparations ? Les fonds pour de tels travaux sont-ils faciles à obtenir ?

B. LES REPARATIONS DES EGLISES ET LEUR ENTRETIEN.

1.Les réparations demandées par les visiteurs sont-elles entreprises ?

Comme nous l'avons observé précédemment, les procès-verbaux de la Grande Officialité de Pontoise contiennent un grand nombre d'invitations à réparer les églises. La paroisse est, en effet, un vaste chantier où un immense effort de réparation et d'entretien est demandé⁷⁴. On retrouve les mêmes observations avec Robert Sauzet dans le diocèse de Chartres⁷⁵.Mais dans la plupart des cas, les réparations ne sont pas entreprises tout de suite. Avant de commencer les travaux à proprement parler que ce soit pour l'église ou le presbytère, la procédure administrative est toujours la même. A l'origine, la communauté doit délibérer et nommer des experts qui devront donner leur avis. Le coût des travaux sera examiné en assemblée générale. Les financements seront décidés en réunion d'habitants sous le contrôle de l'administration. Toutes ces étapes prennent du temps .Si celles-ci progressent normalement, il faut en général un an. Mais des complications peuvent surgir et chaque contestation prolonge un peu plus la démarche procédurière qui peut durer

⁷¹ *Ibid.*, G 67.

⁷² *Ibid.*, G 67 visite du 8 septembre 1780.

⁷³ *Ibid.*, G 67.

⁷⁴ *Op .cit.* note n°19.p 143.

⁷⁵ R.SAUZET, *Op. cit.*[12]

dans ces conditions plusieurs années⁷⁶. Ainsi, on remarque souvent que dans les paroisses visitées du Vexin Français, les demandes de réparations sont toujours les mêmes à des dates différentes :les travaux tardent à être entamés et parfois même les dégradations augmentent au fur et à mesure que le temps passe. L'étude des visites pastorales illustre ce problème .

Par exemple, dans le doyenné de Magny, seule la paroisse de Bauthélu a entrepris les travaux demandés par le visiteur. Le « 20 septembre 1756 »,M.de Brienne souhaite que la couverture du choeur soit réparée⁷⁷.Le 20 juin 1764,l'église est en parfaite état⁷⁸.Par contre, à Chérence ,le 25 mai 1750,la nef est très mal pavée⁷⁹.Le « 31 aoust 1781 »,l'état du pavement de la nef est toujours en mauvais état⁸⁰.A Courcelles-les-Gisors, le « 2 septembre 1756 », la couverture de la nef n'est pas correcte⁸¹.En 1781, l'état de l'église s'est dégradée :non seulement la couverture de la nef est toujours très abîmée mais il faut aussi réparer toute la toiture de l'église⁸². A Villiers-en-Arthies, le « 17 mai 1750 », l'église est en mauvais état⁸³.En 1781, l'église a besoin de « **réparations urgentes et nombreuses** »,et la « **chapelle de la Vierge** » menace ruine⁸⁴. Rien n'a été effectué en trente ans .Le cas de Guitrancourt est particulièrement accablant. En effet, en 1730, le doyen de Magny indique que le « **clocher est entièrement découvert d'un côté** », « **les vitres sont cassées** »⁸⁵.En 1766, « **on raccommodera une gouttière qui pourrit un des bas-cotés de l'église à gauche** »⁸⁶.Le « 25 avril 1785, dans l'après-midi », Pierre Eustache Ozenne , Grand Vicaire de Pontoise, se rend dans la paroisse .A la vue de la description du visiteur, l'archevêque de Rouen n'envisage qu'une solution dans son ordonnance : l'« **interdiction de célébrer les offices divins jusqu'à ce qu'elle soit réparée** »⁸⁷.On comprend aisément cette ordonnance car la « **voûte était rompue sur le maître-d'autel** »,la « **voûte du choeur arrachée** », le « **pillier du choeur écrasé** », « **le toit est en mauvais état, l'eau coule à l'intérieur** ».Finalement, les visiteurs vont au presbytère, lieu très sûr, « **arrangé finement** ».Comme le lieu est très insuffisant pour y célébrer la messe , Monsieur le Curé a provisoirement pris le parti d'aller en « **les saints jours** » la célébrer en la chapelle du prieuré de Saint Laurent à trois-quarts de lieue .

⁷⁶ *Op. Cit.* note n°19.p 144.

⁷⁷ A.D du Val d'Oise, G 69,visite du 20 septembre 1756.

⁷⁸ *Ibid.*, G 69,visite du 20 juin 1764.

⁷⁹ *Ibid.*, G 69, visite du 25 mai 1750.

⁸⁰ *Ibid.*, G 70, visite du 31 août 1781.

⁸¹ *Ibid.*, G 69,visite du 2 septembre 1756.

⁸² *Ibid.*, G 70, visite du 6 septembre 1781.

⁸³ *Ibid.*, G 69,visite du 17 mai 1750.

⁸⁴ *Ibid.*, G 70,visite du 30 août 1781.

⁸⁵ *Ibid.*, G 111 pièce n°8.

⁸⁶ *Ibid.*, G 65, visite du 25 mai 1766.

⁸⁷ *Ibid.*, G 111 pièce n°20.

Dans le doyenné de Meulan, deux paroisses se préoccupent de la réparation de leur église : Le Perchay et Frémainville .Nous en avons déjà parlé précédemment.

Pour le doyenné de Chaumont, le cas est identique aux deux autres doyennés : de nombreuses paroisses ne sont pas correctement réparées et certaines finissent par être interdites à la célébration du culte divin .

Mais qui doit donc entretenir les églises des paroisses ?

2.A qui revient la charge de l'entretien de l'église paroissiale ?

Depuis le Concile de Trente, le curé de la paroisse doit restaurer et entretenir le bâtiment de l'église ⁸⁸. Les travaux consistent en des remises en état des bâtiment qui ont subi de gros dommages lors des guerres de Religion du XVIème siècle. Quand la décision de faire des travaux est prise, qui les finance ? Généralement, « la fabrique », association étroite entre le curé et ses paroissiens pour la sauvegarde et le bon emploi des biens de l'église, est chargée de l'entretien de la nef, partie de l'église comprise entre le portail et le chœur .C'est la partie de l'église où se tient le peuple .Par contre, les décimateurs (ceux recevant la dîme, impôt de l'Ancien Régime) sont astreints à financer les travaux du chœur, à l'extrémité de la construction opposée à la façade principale .C'est le lieu de la célébration⁸⁹.Par contre, le clocher amène de nombreux soucis et des dépenses permanentes. De vives querelles ont lieu pour le financement des travaux : tout dépend de l'emplacement qu'il occupe sur l'édifice. S'il se trouve au chœur, l'entretien revient aux décimateurs, s'il est situé sur la nef, il est à la charge des habitants. S'il se situe au milieu, les conflits sont nombreux. Le problème du clocher de Guitrancourt , en 1780 , est exemplaire. Personne ne voulant prendre en charge cette partie de l'église, son état s'est dégradé considérablement.

Dans les procès- verbaux de visites pastorales de l'archidiaconé du Vexin Français , lorsque aucune ambiguïté n'est possible sur la personne devant s'occuper des réparations, le visiteur mentionne « **au dépens de** ».A Us, dans le doyenné de Meulan, le « **pavé du chœur sera réparé** »⁹⁰ :le décimateur prend donc en charge les réparations .A Valdampierre, on peut lire « **le plancher et le carreau de la nef seront rétablis au dépens de qui il appartiendra** »⁹¹ :c'est à la fabrique de prendre en charge ces réparations. Par ailleurs, « **l'entretien**

⁸⁸ J.DELUMEAU et M. COTTRET *Op. cit.*[36] p 365.

⁸⁹ J. FERTE *La Vie Religieuse dans les Campagnes Parisiennes(1622-1695)*.Bibliothèque de la Société ecclésiastique de la France.1962.

⁹⁰ A.D du Val d'Oise ,G 65, visite du 25 septembre 1762.

⁹¹ *Ibid.*, G 66, visite du 15 octobre 1737.

des cloches est à la charge de la fabrique », comme l'indique le visiteur de Chars, paroisse de Meulan, lors de son passage⁹².

En fin de compte, tous les paroissiens étaient mis à contribution. Directement intéressés par la réfection de leur église, le curé et les habitants étaient généralement disposés à participer et même à faire des efforts financiers considérables. Une exception peut être étudiée: celle de la paroisse de Berville, dans le doyenné de Chaumont⁹³. Le visiteur a été obligé de demander la **« réquisition des habitants pour constater l'état des réparations à faire tant au clocher de la chapelle sacristique et la nef »**.

Si les habitants consentent de gros sacrifices pour leur église, il n'en va pas de même pour les presbytères. En dépit de l'obligation qui est faite par la loi (Edit de 1695) aux communautés d'assurer le logement du curé, celles-ci s'efforcent d'échapper à des dépenses qu'elles jugent excessives. A Brignancourt, le presbytère est ainsi en ruine...

Mais les principaux responsables des dégradations des églises restent les marguilliers. En effet, ils laissent augmenter les dégâts et ne rendent pas leurs comptes après leur fin de charge. Dans de nombreuses paroisses, on attend les reliquats des marguilliers en fin de charge. Les exemples ne manquent pas. Dans le doyenné de Chaumont, trois éléments marquants sont à souligner. A Mesnil-Théribus, en 1739, le marguillier F. Maubert doit 76 livres à la fabrique. Cette somme doit être employée, suivant le visiteur, à **« réparer la couverture ou le toit de la nef »**⁹⁴. A Saint Martin de Chaumont, le « 29 septembre 1739 », le curé de la paroisse de Fleury, visiteur, ordonne que **« François Fettard, ancien marguillier »** doit payer trois cent quarante cinq livres de reliquat. Cette somme servant à réparer **« une vieille maison appartenant à l'église »**⁹⁵. Au Vaumain, le visiteur demande que **« les marguilliers reliquataires auront rapportés leurs deniers afin de les destinés aux besoins urgents de l'église »**⁹⁶.

Dans le doyenné de Meulan, à Aavernes, Jean-François Bouret en 1737 **« enjoint au marguillier en charge de presser le recouvrement pour plafonner la nef »**⁹⁷. A Corneilles, Jean-François Bouret, poursuit les anciens marguilliers **« afin d'avoir de quoy raccomoder et décorer l'église »**⁹⁸. Par contre, à Mézières sur Seine, **« la nef a besoin de réparation qui sont assez coûteuses aux dits paroissiens »**. La dépense **« de 500 livres »** sera allouée au marguillier en charge, lors de la reddition de son compte en justifiant de l'emploi de cette somme⁹⁹. En

⁹² *Ibid.*, G 95, visite du 13 mars 1758.

⁹³ A. D du Val d'Oise, G 66, visite du 22 octobre 1739.

⁹⁴ *Ibid.*, G 66, visite du 17 octobre 1739.

⁹⁵ *Ibid.*, G 66, visite du 29 septembre 1739.

⁹⁶ *Ibid.*, G 65, visite du 15 juin 1761.

⁹⁷ *Ibid.*, G 71, visite du 24 septembre 1737.

⁹⁸ *Ibid.*, G 71, visite du 12 septembre 1737.

outre, les marguilliers contestent parfois les réparations à faire ,comme à Us en 1762¹⁰⁰.

L'entretien de l'église paroissiale entraîne donc de lourdes dépenses pour le curé et les paroissiens .A Fresneaux-Montreuil, le visiteur, l'abbé de Cucé, écrit à plusieurs reprises à la paroisse :l'objet principal est toujours de faire les réparations nécessaires et « **cela paraît avoir occasionné des difficultés** »¹⁰¹. Certains procès-verbaux montrent que la fabrique essaie par tous les moyens de trouver de l'argent pour commencer les travaux ou entretenir les cloches. Par exemple, le « 28 aoust 1736 »¹⁰², Bertrand Baptiste René du Guesclin ,vicaire général de l'archevêque de Rouen, dénonce que « **quelques personnes se sont faient enterrer dans l'église sans rien payer à la fabrique pour l'entretien des dites cloches** ».

.A Saint Nicolas de Meulan, la situation est très critique :le visiteur, en 1737¹⁰³, vient constater « **les réparations urgentes à faire à l'église [avant]que les parties ruineuses ne s'effondrent et ne menacent toute l'église** ».Le visiteur cherche tous les moyens pour trouver l'argent et commencer les réparations : « **S'il a dans le trésor de cette ditte église ,ou entre les mains des marguilliers des sommes suffisants pour faire des réparations ;si la fabrique peut sans aliéner les fonds et revenus, immeubles ,faire faire les réparations ;si les paroissiens pouvoient pas contribuer ensemble de quoy faire des réparations** ».Par ailleurs, « **les bourgeois, marchands et assistants de la ditte paroisse étant surchargés d'impôts, par les tailles, capitations, trois vingtièmes et les dons gratuits, il seroit impossible de tirer d'eux dans la situation présente** ».Ce document montre que dans les campagnes du Vexin Français les paysans n'étaient pas riches et qu'ils étaient fortement imposés. La taille est l'impôt roturier ,c'est l'impôt direct et personnel . Dans l'Ancien Régime, les impôts de tout genre endettaient les habitants des paroisses. Jean-François Bouret trouve alors une solution pour que les réparations soient entreprises : « **il y aurait dans le coffre de la fabrique et entre les mains des marguilliers en charge une somme de 3000 livres** ».Cette somme pourrait suffire aux réparations.

Heureusement donc que des bienfaiteurs aident la paroisse vu son problème de budget .

⁹⁹ *Ibid.*, G 125 pièce n°3.

¹⁰⁰ *Ibid.* ,G 65, visite du 25 septembre 1761.

¹⁰¹ A. D du Val d'Oise, G 65, visite du 19 juin 1761.

¹⁰² *Ibid.*, G 144 pièce n°9.

¹⁰³ *Ibid.* , G 124 pièce n°2.

3. Les bienfaiteurs.

Les aides des décimateurs sont les plus fréquentes bien qu'ils n'aient la plupart du temps aucune attache à la paroisse¹⁰⁴. A Condécourt, en 1781, dans le doyenné de Meulan, « **l'église a besoin de grosses réparations** »: les réparations du toit sont « **à la charge du gros décimateur car il manque des tuiles sur le toit** »¹⁰⁵. Cette remarque montre que la fabrique ne possède pas le budget pour faire de telles réparations. A « **Boissi l'Aillerie** », « **les dames de l'abbaye de Saint Cyr** » sont le décimateur et elles sont tenues « **de l'entretien du chœur** »¹⁰⁶. Elles sont considérées comme le seigneur du lieu. A Hérouville, où il existe « **plusieurs gros décimateurs** », l'église est très propre, preuve que les décimateurs de cette paroisse ne rechignent pas à payer pour l'entretien de leur église paroissiale.

Par contre, dans l'archidiaconé du Vexin Français, les procès-verbaux de visites pastorales ne mentionnent à aucun moment un don du Roi ou de la famille royale. Or, Jeanne Ferté explique que dans les paroisses où s'élevaient les résidences somptueuses de la famille royale, les princes s'occupaient eux- aussi des églises paroissiales. Est - ce une lacune des documents ?

Cependant, le premier personnage laïc de la paroisse, le seigneur, joue un rôle essentiel dans l'entretien et la rénovation de l'église paroissiale. Dans de nombreux cas, il participe généreusement à la réédification de l'édifice en très mauvais état. L'exemple de Sagy illustre particulièrement bien la générosité des seigneurs du Vexin Français.

En 1725, le vicaire général y constate que « **l'église est en ruine** »¹⁰⁷. La question est donc de « **savoir à la charge de qui estoient les réparations à la faire à la ditte église** ». Le seigneur du lieu « **tient à la moitié de la somme des réparations** ». Très grand soulagement pour les habitants....

Le « **23 décembre 1735** », dix ans plus tard, Bertrand Baptiste René Du Guesclin souligne de nouveau l'état de ruine de l'église, « **la nef est totalement détruite** »¹⁰⁸. En 1736, lors de son passage, Jean-François Bouret écrit « **l'on a point commencer à la réédifier suivant l'ordonnance** »¹⁰⁹. Enfin, en 1737¹¹⁰, « **le seigneur promet de faire bâtir une nouvelle église, le prier de le faire sans delay, les habitants ne pouvant tenir dans ce qui reste de l'ancienne** ». Le

¹⁰⁴ J. FERTE, *Op. cit.* [93]

¹⁰⁵ A.D. du Val d'Oise, G 102.

¹⁰⁶ *Ibid.*, G 71, visite du 16 septembre 1737.

¹⁰⁷ *Ibid.*, G 138 pièce n°5.

¹⁰⁸ *Ibid.*, G 138 pièce n°6.

¹⁰⁹ *Ibid.*, G 138 pièce n°9.

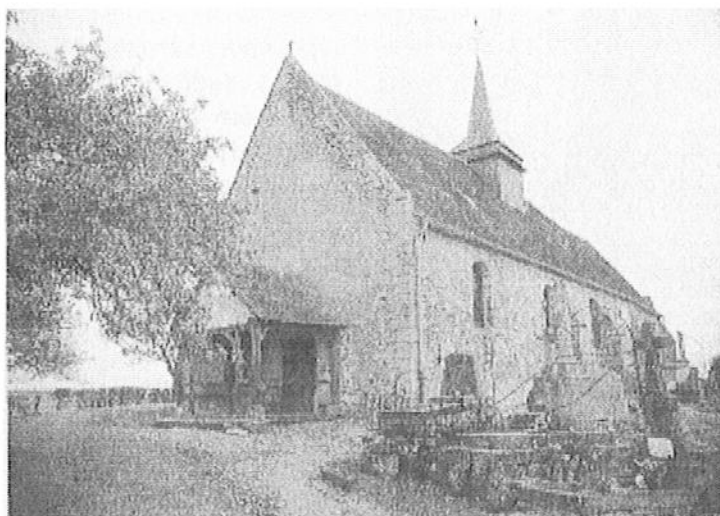
¹¹⁰ *Ibid.*, G 71, visite du 30 octobre 1737.

« 23 décembre 1740 »¹¹¹, la nouvelle église est en construction : « il ne reste que de l'ancienne église le sanctuaire en attendant que le surplus de la dite église soit achevé de construire que dans l'état actuel de la dite portion de l'église peut contenir presque tous les habitants de la dite paroisse pour l'office divin ». Seize ans après la première ordonnance, la bénédiction de la nouvelle église a lieu le « 4 janvier 1741 » par Jean-François Bouret ,doyen rural de Meulan¹¹².

Dans les trois doyennés, les églises, suivant les procès-verbaux de visites pastorales, sont pour la plupart, aux XVII ème et XVIII ème siècles, en assez mauvais état . Les travaux sont très nombreux et importants.

Dans la paroisse, il existe souvent d'autres lieux sacrés que l'église paroissiale, qu'il faut également équiper, entretenir et orner.

II. LES CIMETIERES.



Eglise et cimetière d' HARDIVILLIERS-EN-VEXIN

A. GENERALITES.¹¹³

Le mot cimetière vient du latin « coemeteruim », lieu où l'on dort. La parole du Christ demandant de laisser les « morts enterrer les morts »(Mathieu 8,22)n'est certainement pas une invitation à développer un grand culte des morts. Par ailleurs, Saint Augustin explique que « les soins délicats apportés à la sépulture, les riches

¹¹¹ A. D du Val d'Oise ,G 138 pièce n° 10.

¹¹² *Ibid.*, G 138 pièce n° 12.

¹¹³ Théo.

constructions de tombeaux sont bien une consolation pour les vivants, mais il ne sont pas un secours pour les morts. » Cependant de tout temps, l'Eglise a attaché une grande importance à montrer son respect pour les corps, qui, à ses yeux, sont le temple du Saint Esprit et les membres du Christ (1 Cor 6,15 et 19). Sans être figée sur cette attitude, l'Eglise a toujours préféré que le corps soit mis en terre, s'inspirant en cela du symbolique du grain tombé en terre, repris par Saint Paul : « Ainsi en-va-t-il de la résurrection des morts : semé corruptible, le corps ressuscite incorruptible ; semé méprisable, il ressuscite éclatant de gloire » (1 Cor 15,42-44).

Le cimetière chrétien est donc un lieu en attente fraternelle de la résurrection : il se veut digne mais sans vanité, sans luxe, ni relents de Paganisme. (Canon 1211). **Il doit être clos, dominé par une croix et être béni par l'évêque.** En effet, suivant le Concile de Trente, le respect des morts exige que le cimetière soit clos de bonnes murailles, fermé de grilles qui en interdisent l'entrée à tout venant et c'est à la « fabrique » qu'il appartient d'y veiller¹¹⁴. C'est un des lieux de culte dépendant de la paroisse : il a été pendant longtemps une dépendance de l'église paroissiale et situé dans l'enclos qui l'entourait. A défaut de pouvoir tous être enterrés dans l'église même, ils entendaient être à son voisinage, en lieu Saint.

En outre, moyennant un don à la « fabrique », un certain nombre de paroissiens, les plus aisés, obtiennent d'être enterrés sous le sol de l'église, au plus près des autels. Il en résulte que le dallage, quand il existe, est constamment bousculé, ce qui entraîne une réaction hostile des autorités ecclésiastiques¹¹⁵. C'est pourquoi dans certaines églises, le sol est à refaire comme, par exemple, pour la paroisse de Boissi-le-Bois¹¹⁶.

Par ailleurs, les laïcs surtout les femmes sont rejetés du sanctuaire et vont dans le cimetière. Voyons donc comment sont entretenus les cimetières dans le Vexin Français et si les visiteurs se préoccupent de leur entretien et des problèmes liés à l'hygiène....

¹¹⁴ J. FERTE, *Op. cit.* [93]

¹¹⁵ *Op. Cit.* Note n°1.

¹¹⁶ *Op. Cit.* Note n°79.

B.LA CLOTURE DES CIMETIERES.

La clôture des cimetières reste un problème majeur pour les visiteurs que ce soit au XVII^{ème} ou au XVIII^{ème} siècle. C'est une généralité pour la plupart des diocèses comme nous l'indiquent les différentes sources. En effet, Dominique Dinet dans son article *Les visites pastorales de Sens aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, montre que « la clôture des cimetières causait bien du souci aux visiteurs ».¹¹⁷ Robert Sauzet rappelle que tous les visiteurs sont très attentifs au « soin apporté à la clôture des cimetières ».¹¹⁸ Jeanne Ferté¹¹⁹ explique que « dans les campagnes parisiennes soit par la négligence des marguilliers, soit par la mauvaise disposition des lieux, de nombreux cimetières étaient sans clôture » étaient donc « indécents ». Qu'en est-il pour l'archidiaconé du Vexin Français ?

Le Vexin Français ne déroge pas à la règle : de nombreux cimetières ne sont pas conformes aux volontés du Concile de Trente : ils ne sont pas clôturés. Or, au tournant des XVII^{ème} et XVIII^{ème}, dans leurs visites, les évêques et les doyens ruraux apportent une attention particulière à la décence de la clôture des cimetières. Fini le temps où le monde des vivants n'était pas séparé de celui des morts. Le cimetière avait été, presque toujours, un lieu de passage où l'on hésitait pas à faire passer les chariots de fourrage, un lieu de réunion, de rassemblement. Cette époque est bien révolue. Il faut construire des murs qui arrêtent les rumeurs profanes.

Pour le doyenné de Chaumont, sur cinquante-neuf paroisses, vingt-deux cimetières sont décrits dans les procès-verbaux et ordonnances de visites pastorales. Mais aucune de ces paroisses ne possède un cimetière décent ! Dès la première moitié du XVIII^{ème} siècle, les exemples sont multiples : à Amblainville, « **le tour du cimetière est à refaire** ».¹²⁰ En 1780, lors de son passage dans le doyenné l'abbé d'Agoult prend soin de noter les problèmes liés au cimetière. Les annotations sont variées. A Berville, le « **29 août 1780** »¹²¹, il demande que soit « réparer les brèches du mur du cimetière », il en est de même pour les villages de Bachivilliers le « **7 octobre 1780** »¹²² ou de Chavençon le « **11 septembre 1780** »¹²³ La clôture est primordiale aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles car elle empêchait le bétail de venir brouter et profaner les tombes mais aussi pour délimiter le sacré du profane. Mais les travaux tardent la plupart du temps. A Fresnaux-Montreuil, le « 19 juin

¹¹⁷ D. DINET *Op. cit.* [44] p 30.

¹¹⁸ R. SAUZET, *Op. cit.* [12]

¹¹⁹ J. FERTE, *Op. cit.* [93]

¹²⁰ A. D du Val d'Oise, G 68.

¹²¹ *Ibid.*, G 66, visite du 29 août 1780.

¹²² *Ibid.*, G 66, visite du 7 octobre 1780.

¹²³ *Ibid.*, G 66, visite du 11 septembre 1780.

1761 »¹²⁴, l'abbé de Cucé, visiteur, exige que « **le cimetière sera fermé** ». Le « 22 mai 1766 »¹²⁵, l'abbé de Grimaldi redemande que le cimetière soit clos. Enfin, lors du passage de l'abbé d'Agoult, le « 31 août 1780 », le cimetière est fermé (depuis combien de temps ?) mais les murs « **sont à relever** »¹²⁶. Il a fallu plus de dix ans pour que le cimetière soit clôturé !

Les réparations sont encore à la charge de « **Monsieur le Curé** »¹²⁷. Ainsi, le curé est le pilier de la communauté et a à cœur d'entretenir sa paroisse.

« **Pour en défendre l'entrée aux animaux** », le visiteur demande généralement « **la mise en place d'un tourniquet au cimetière** », c'est le cas pour la paroisse de Saint Crépin d'Ibouvilliers en 1780¹²⁸. A Labosse, dans la première moitié du XVIII^e siècle, il souhaite la mise en place d'une « **barrière à l'entrée du cimetière** »¹²⁹.

Par contre, à Ivry-le-Temple, la demande de l'abbé d'Agoult est assez surprenante et entraîne de grosses dépenses. En effet, les murs du cimetière paraissent tout à fait corrects mais les « **murs du cimetière le long du chemin (seront) refaits, alignés et avancés un peu dans le cimetière de manière à faire le passage libre aux voitures** »¹³⁰. Certainement qu'à la fin du XVIII^e siècle, les voitures à cheval deviennent plus larges, plus confortables et que la route n'était plus suffisamment large pour ces nouveaux modèles. Dans ce doyenné, à aucun moment on ne trouve une indication sur la croix que devait posséder un cimetière chrétien.

Pour le doyenné de Meulan, sur quarante-sept paroisses, vingt-cinq paroisses ont des indications sur leur cimetière. Sur ces vingt-cinq paroisses, dix sont en bon état en 1737, lors du passage de M. Jean-François Bouret, doyen rural. Quand il marque sur son ordonnance que le cimetière est en bon état, il exige que « **le cimetière soit bien fermé et qu'il doit posséder une croix au milieu** » : tel est le cas de Boiesmont, de Boissi l'Aillerie, Bréançon, Chars, Cormeilles, Grizy-les-Plâtres, Montgeroult, Neuilly en Vexin, Le Perchay et Saint Cyr¹³¹. A l'inverse, le cimetière de Courcelles sur Viosne, en septembre 1782¹³², est interdit car « **le cimetière doit être clos de mur et mis en état décent suivant le plan donné par Monsieur l'abbé de Brienne dans son ordonnance du 14 avril 1747.** » Monsieur le Curé doit le rendre convenable à Noël. Les cimetières comme les églises se dégradent avec le temps. En 1737, le cimetière de Grizy-les-

¹²⁴ *Ibid.*, G 65, visite du 19 juin 1761.

¹²⁵ *Ibid.*, G 65, visite du 22 mai 1766.

¹²⁶ *Ibid.*, G 67, visite du 31 août 1780.

¹²⁷ *Ibid.*, G 67.

¹²⁸ *Ibid.*, G 67, visite du 30 août 1780.

¹²⁹ *Ibid.*, G 68.

¹³⁰ A. D du Val d'Oise, G 67, visite du 12 septembre 1780.

¹³¹ *Ibid.*, G 71.

¹³² *Ibid.*, G 72, visite du 9 septembre 1782.

Plâtres était en parfait état, clos et avec la croix au milieu. En 1786¹³³, Eustache Chouquet, curé de Saint Maclou de Pontoise, trouve un cimetière à réparer, un tourniquet et des grilles sont à mettre.

Les cimetières du doyenné de Magny sont aussi en mauvais état. Cependant, sur les soixante-deux paroisses de ce doyenné, on ne peut étudier que quinze cas. Les visiteurs, dont l'abbé d'Agoult pour la tournée de 1780 n'ont pas paru très préoccupés par les cimetières. Leur intérêt était sûrement ailleurs. Les quinze cas montrent quand même que les cimetières n'étaient pas particulièrement en bon état. Seul le cimetière de Chérence est « **bien fermé** »¹³⁴. Pour les autres, le problème majeur reste la clôture du cimetière. Il faut colmater des « **brèches** » comme dans les paroisses de Bauthélu¹³⁵ en 1781, à Follainville¹³⁶, « **relever les murs** » comme à Magny en Vexin, à Montreuil¹³⁷ en 1780 ou encore à Commeny, en 1766, où « **le cimetière servant de passage sera fermé de façon que les bestiaux n'y puissent plus entrer** »¹³⁸. En effet, construire un mur pour délimiter le cimetière permet de séparer le profane du sacré mais aussi « **d'éviter la libre entrée aux animaux** ». Pour compléter la clôture, il est encore demandé la mise en place de « **tourniquets ou de grilles en fer** ».

Mais les cimetières n'apportent pas qu'un problème aux visiteurs : la clôture est certes très importante mais d'autres préoccupations existent. A quels autres obstacles le visiteur doit-il faire face pour posséder un cimetière « décent » ?

C. AUTRES PREOCCUPATIONS LIES AU CIMETIERE POUR LES VISITEURS.

1. La croix au milieu du cimetière .

Comme nous l'avons vu précédemment, le cimetière chrétien doit **être clos, dominé par une croix et béni par l'évêque**. Le deuxième élément après la clôture est la croix. En 1737, le visiteur du doyenné de Meulan, Jean -François Bouret, insiste sur ce point. Il fait inscrire sur les procès-verbaux « **cimetière bien fermé et croix au milieu** » ; tel est le cas pour Boisemont, Boissi l'Aillerie, Bréançon et Chars¹³⁹.

¹³³ *Ibid.*, G 109 pièce n°7.

¹³⁴ *Ibid.*, G 69, visite du 25 mai 1750.

¹³⁵ *Ibid.*, G 70, visite du 9 septembre 1781.

¹³⁶ *Ibid.*, G 70, visite du 29 août 1781.

¹³⁷ *Ibid.*, G 70., visite du 4 septembre 1781

¹³⁸ *Ibid.*, G 65, visite du 23 juin 1766.

¹³⁹ A. D., du Val d'Oise. G 71.

Par contre, certains cimetières sont « indécents » car la croix du cimetière est en mauvais état ou inexistante. Dans le doyenné de Magny, deux cas sont à relever. A Ambleville, l'abbé d'Agoult, en visite le « 2 septembre 1781 », donne l'ordre de « **mettre en état de décence ou retirer la grande croix du cimetière attenant à l'église** »¹⁴⁰. A Lèvemont, le « 13 novembre 1787 à 9 heures », le visiteur, Charles Louis Gravet, curé de la paroisse d'Arthies, en exécution de la commission du 25 septembre par l'archevêque Dominique de la Rochefoucault, constate que la « **croix du cimetière est rompue en deux** »¹⁴¹.

2 .Demande des curés pour construire sur le cimetière.

Certains curés veulent agrandir leurs dépendances ou faire une sacristie et n'hésitent pas à demander une partie du cimetière. Sur les deux cas étudiés dans le doyenné de Meulan, un visiteur accepte la demande et l'autre la refuse.

En ce qui concerne la paroisse d'Ableiges, le curé veut « **une portion du cimetière** » qui « **prétend joindre à ses bâtiments contenant une toise et demie de largeur et cinq toises et demie de longueur** ». Le visiteur, le curé d'Avigny, doyen de Meulan accepte le « 6 juin 1680 »¹⁴² car c'est « **tout à fait possible vu la grandeur du cimetière de la ditte paroisse qui est plus que suffisant pour la sépulture des habitants qui sont en petit nombre** »¹⁴³. Par contre, le « 12 avril 1750 »¹⁴⁴ Jean -François Bouret se rend à Sagy à la demande de Monsieur le Curé afin de « **construire la sacristie dans le cimetière de la ditte église** ». Le visiteur refuse car « **les corps peuvent être exhumés** ». Il faut trouver une autre place. L'hygiène est une priorité....

3. Les problèmes d'hygiène

Pour deux paroisses, le cimetière est trop petit et entraîne des problèmes d'hygiène : Marines et Triel.

Le « lundy 13 mars 1786 »¹⁴⁵, le doyen rural de Meulan, Jean-Michel Obry, à la requête de l'abbé d'Agoult, vicaire général, se rend à Marines. Il s'aperçoit que « **pour cent communians et 400 enfants le cimetière ne contient que 9 perches de terrain et que tous les 5 ans il est entièrement sillonné . Il est arrivé plusieurs fois que les corps n'étoient point consommés.** » Le visiteur

¹⁴⁰ *Ibid.*, G 70.

¹⁴¹ *Ibid.*, G 112 pièce n°4.

¹⁴² A. D du Val d'Oise, G 73, visite du 6 juin 1680.

¹⁴³ Les habitants d'Ableiges au XVIII^{ème} siècle sont au nombre de 265.

¹⁴⁴ A.D du Val d'Oise, G 138 pièce n° 17.

interdit le cimetière car il « **est contigu à l'église** » et qu' « **il est à la veille d'être entouré d'habitants.** » A cette époque, les corps étaient directement mis dans la terre sans cercueil , et à une faible profondeur. Ainsi, les corps en plein pourrissement peuvent « **être nuisibles à la fertilité de l'eau et à la santé des habitants** » : les gens ont peur des épidémies qui ont un rapport avec la décomposition des corps. Jean-Michel Obry demande au marguillier, dans son procès-verbal , « **un terrain de 40 perches dans le voisinage de Marines avec une clôture.** » La situation devait devenir très critique car le visiteur exige quand même un terrain quatre fois plus grand que l'existant. Mais cette question n'est pas nouvelle puisque le « 20 mai 1766 »¹⁴⁶, l'abbé de Grimaldi l'avait déjà interdit. En effet, le visiteur fait inscrire dans le procès-verbal, « **interdisons le cimetière actuel au moment que Monsieur de Gouy ,seigneur de cette paroisse aura bien voulu accorder une portion de terrain contigü au dit cimetière pour y enterrer pendant le dit espace, afin de donner aux corps le temps de se consumer ;lequel terrain appartiendra toujours au dit seigneur** ». Par ailleurs, l'abbé de Grimaldi ajoute dans le procès- verbal « **enjoignons aux marguilliers de faire clore le nouveau cimetière , lequel sera béni par Monsieur le prieur de la paroisse , que nous commettons à cet effet.** » En 1786, rien n'est fait...

A Triel, l'affaire dure onze ans. Le « mercredi 9 avril 1749 »¹⁴⁷, Jean-François Bouret visite le cimetière. Il le fait interdire car il le juge trop petit. En 1760, le nouveau cimetière n'est toujours pas délimité. Une ordonnance de l'archevêque de Rouen, Nicolas de Saulx Tavannes, datant du « 18 juin 1760 »¹⁴⁸, explique les besoins urgents d'un nouveau cimetière suite à la « **requête du marguillier, du curé** ». Le cimetière est en effet trop petit pour un grand nombre de corps que l'on est obligé d'y enterrer. « **Il y auroit été remarqué depuis quelques années qu'en fouillant les sols pour la sépulture des défunts, il s'y trouvoit des corps presque tout entier dont l'aspect faisoit peine à ceux qui assistoient aux enterrements et spécialement aux parents des défunts, que y ayant beaucoup de carrières desois le cimetière on n'y peut point creuser des sols assez profondes ce qui produire des maladies contagieuses d'autant plus que le cimetière est un passage public en un seul endroit par où les habitants puissent passer pour aller à l'église.** » Pour remédier à ces difficultés, une seule solution : trouver un autre endroit pour implanter le cimetière. Monseigneur Brisart, le seigneur du lieu a offert de « **donner à l'église et à la paroisse un terrain contenant 25 à 30 perches, moitié plus spacieux que le cimetière actuel.** » Enfin, le « mardy 18 novembre 1760 »¹⁴⁹ Pierre Laurent Grimaldi visite le nouveau

¹⁴⁵ *Ibid.*, G 121 pièce n° 13.

¹⁴⁶ *Ibid.*, G 65, visite du 20 mai 1766.

¹⁴⁷ A.D du Val d'Oise, G 143 pièce n° 36.

¹⁴⁸ *Ibid.*, G 143 pièce n° 34.

¹⁴⁹ *Ibid.*, G 143 pièce n° 36.

cimetière. Une fosse a été creusée dans le nouveau cimetière pour inhumer les ossements de l'ancien cimetière. Il a fallu onze ans pour que le nouveau cimetière soit béni. Le problème est général dans le royaume. En effet, à Paris, face à l'augmentation de la population, les paroisses ont eu deux cimetières l'un adjacent à l'église pour les riches et l'autre éloigné pour les pauvres. En 1737, le Parlement de Paris saisit les médecins d'une enquête sur les cimetières. Ils proposent plus de soin dans la sépulture et plus de « décence » dans la tenue des cimetières.¹⁵⁰

Le cimetière est pour les habitants de la paroisse un souci majeur. Il faut absolument mettre les morts en terre convenablement d'une part pour qu'ils reposent dans la foi chrétienne mais aussi pour que les corps ne soient pas un danger pour les habitants.

4. Le cas des enfants morts sans avoir reçu le baptême.

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, on pense avec Saint Augustin que les enfants décédés sans baptême vont en enfer. D'où le désespoir des parents lorsque leurs bébés étaient morts¹⁵¹. La seule espérance des parents était d'obtenir un miracle qui, donnant vie à leur enfant pour quelques instants permettait de le baptiser. Dans la région de Pontoise, on avait recours à Notre-Dame de Pontoise¹⁵². On disposait les enfants sur l'autel et on voyait leurs joues se colorer, leurs lèvres remuer, leurs narines palpiter. On les baptisait alors à la hâte. Ainsi, à Haravilliers, le « 29 août 1780 », dans le doyenné de Chaumont, le visiteur, l'abbé d'Agoult, exige qu'il « **sera marqué un endroit du cimetière pour servir de sépulture aux enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême** »¹⁵³. Cette mise à l'écart signifiait que ces enfants, non baptisés, ne faisaient pas partie de la communauté Catholique.

Finalement, les cimetières occasionnent pour les visiteurs de nombreuses préoccupations. Un cimetière mal clôturé, sans croix, est « **indécent** » du point de vue du dogme. Par ailleurs, un cimetière non entretenu correctement peut entraîner des risques d'épidémies. Or, sur ce dernier point, la population rurale ne semble pas se rendre compte du danger.

Outre l'église et son cimetière, la paroisse comprend d'autres édifices telles que les chapelles rurales, très présentes dans le Vexin Français.

¹⁵⁰ P. ARIES, *L'Homme devant la mort*. Tome 2 « La mort ensauvagée ». Points Histoire. 1977.

¹⁵¹ J. DELUMEAU et M. COTTRET, *Op. cit.* [36] p 340.

¹⁵² J. FERTE, *Op. cit.* [93]

¹⁵³ A. D du Val d'Oise, G 67, visite du 29 août 1780.

III .LES CHAPELLES DOMESTIQUES , « HORS EGLISE »

Bien que les différentes sources publiées employées précédemment ne nous informent pas précisément sur les chapelles domestiques, ce chapitre tient à exposer la place de celles-ci à travers les procès-verbaux de nombreuses visites pastorales.

Plusieurs points sont à étudier : tout d'abord, le nombre de chapelles dans l'archidiaconé du « Vexin François » ainsi que leur dimension et leur situation dans la paroisse , puis les conditions d'accord de l'archevêque pour de telles constructions et en dernier lieu le rituel de la bénédiction d'une chapelle domestique dans le diocèse de Rouen.

A. VUE D'ENSEMBLE POUR L'ARCHIDIACONÉ DU VEXIN FRANÇAIS.

1. La situation des chapelles dans les paroisses.

Dans la totalité de l'archidiaconé du Vexin Français, cinquante chapelles (petites églises) sont à comptabiliser grâce aux procès-verbaux de visites pastorales. En effet, souvent, le visiteur se déplaçait spécialement dans la paroisse pour se rendre compte de la tenue d'une chapelle. Parmi les cinquante chapelles, vingt-trois sont dans les châteaux des seigneurs du lieu. Une seule chapelle, la chapelle Saint Nicolas de Marquemont dépendant du prieuré Saint Martin¹⁵⁴, se trouve dans une ferme. Les autres sont disséminées un peu partout dans les doyennés .En fait, on peut trouver une chapelle « **au bout de l'avenue** »¹⁵⁵ comme dans la paroisse de Laillerie ou encore dans un hameau de la paroisse comme à Seraincourt (doyenné de Meulan) où la chapelle Saint Jean est « **située à Rueil, grand hameau de la paroisse** »¹⁵⁶. A Vaux(doyenné de Meulan), outre la chapelle domestique du château, on en repère une autre chez « **Monsieur de Valderaux au hameau le Temple** »¹⁵⁷. A Vigny, la chapelle Saint Jean est construite sur le « **reste d'une ancienne maldrerie** »¹⁵⁸. A Magny, une chapelle se trouve « **dans la cour de la maison de Messire Pierre François Thomas de Boves de Manerbe** »¹⁵⁹.

¹⁵⁴ *Ibid.*, G 68.

¹⁵⁵ *Ibid.*, G 68

¹⁵⁶ *Ibid.*, G 71, visite du 20 septembre 1737.

¹⁵⁷ *Ibid.*, G 71, visite du 10 novembre 1737.

¹⁵⁸ *Ibid.*, G 71, visite du 4 novembre 1737.

¹⁵⁹ *Ibid.*, G 120 pièce n° 10.

Dans le diocèse de Rouen, et particulièrement l'archidiaconé du Vexin Français, les chapelles sont très nombreuses. Pour une étude plus efficace, voyons tout d'abord les chapelles appartenant « **aux châteaux** ».

2. Les chapelles de « château ».

Nos documents témoignent d'une présence certaine de chapelles domestiques dans les châteaux. Sur la vingtaine de chapelles de « château », quatorze sont en bon état. Les différents visiteurs ne tarissent pas d'éloges au sujet de ces chapelles dans les trois doyennés. A Notre-Dame de Meulan, par exemple, Pierre Bridelle, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, constate le « 25 may 1722 »¹⁶⁰, que « **la chapelle est proprement bâtie** ». En visite à Seraincourt¹⁶¹, Jean-François Bouret décrit avec précision la chapelle de Claude Choppin, seigneur de Rueil et Seraincourt. Le seigneur ne reçoit que des compliments car sa chapelle est conforme aux exigences du diocèse. Néanmoins, les documents ne nous donnent aucune information sur sept des vingt-trois chapelles domestiques de « château ». En revanche, une seule chapelle, celle du « marquis de Sandricourt » à Amblainville, dans le doyenné de Chaumont, est en mauvais état. En effet, le visiteur note, dans la première moitié du XVIII^e siècle, que « **la chapelle du château d'Outrevoisin** » est « **entièrement en ruine** ».

Par ailleurs, il est frappant d'observer que les visiteurs se montrent très attentifs à l'emplacement de la chapelle dans l'enceinte du château. Suivant et « **conformément au canon** »¹⁶², la chapelle doit être située « **à côté de l'entrée du dit château** ». Seules deux chapelles se trouvent à cet endroit précis du château : la chapelle de Menucourt¹⁶³ et celle de Lainville, dans le doyenné de Magny qui est placée « **au rez-de-chaussée** » à l'entrée du château¹⁶⁴. Les autres chapelles sont à divers endroits dans le château. A Triel, dans le doyenné de Meulan, la chapelle du château appartenant à Messire Heaume est « **isolée de toute part, bâtie à neuf avec aucun bâtiment au dessus** »¹⁶⁵. A Aincourt, dans le doyenné de Magny, elle est « **de plein pied aux appartements du premier étage** »¹⁶⁶. A sa visite de la chapelle du château de Seraincourt, le « 7 janvier 1741 », Jean-François Bouret paraît être satisfait de l'emplacement de la chapelle car celle-ci est construite « **dans l'épaisseur d'un gros mur faisant séparation d'avec d'autres**

¹⁶⁰ *Ibid.*, G 123 pièce n° 9.

¹⁶¹ *Ibid.*, G 141 pièce n° 31.

¹⁶² A.D du Val d'Oise, G 122 pièce n° 7.

¹⁶³ *Ibid.*, G 122 pièce n° 7.

¹⁶⁴ *Ibid.*, G 117 pièce n° 17.

¹⁶⁵ *Ibid.*, G 143 pièce n° 36.

¹⁶⁶ *Ibid.*, G 74, visite du 19 juillet 1737.

appartements » et car elle « **est fermée d'une porte à deux battants** »¹⁶⁷. Par contre, à Montreuil, château du seigneur de Copierre, le visiteur exige « **qu'elle doit être détachées des granges qui se trouvent en dessous** »¹⁶⁸ car cet endroit paraît « **indécent** » pour un lieu de culte. Et pour finir, la chapelle du seigneur d'Hazeville, sur la paroisse de Wy-dit-Joli-Village, est « **à côté d'une grande salle** »¹⁶⁹. Les emplacements des chapelles sont donc très divers: sur le territoire paroissial, celles-ci peuvent se trouver dans l'isolement des hameaux ou en pleine nature. Les visiteurs acceptent de nombreux lieux à condition qu'ils ne soient pas « **indécents** » et que les chapelles soient « **fermées à clef** ». En effet, dans de nombreux procès-verbaux, les visiteurs notent si les chapelles sont fermées à clés car on peut y trouver des objets de valeur et de culte.

D'après nos documents, les dimensions des chapelles de « **château** » varient de treize pieds à vingt pieds en longueur et de neuf à dix pieds en largeur. Mais nous n'avons les dimensions que de trois chapelles, ce qui semble être une moyenne même si la chapelle de Seraincourt aurait pour dimensions « **9 pieds de haut et [...] 4 pieds de large** »...

Les chapelles domestiques de « **château** » restent minoritaires par rapport aux autres chapelles, les chapelles rurales appartenant soit à la paroisse ou à des Ordres et autres abbayes et prieurés.

3. Les chapelles rurales.

Les procès-verbaux de visites pastorales permettent de recenser trente-sept chapelles rurales disséminées dans l'ensemble de l'archidiaconé du Vexin Français. Le doyenné de Chaumont en possède le plus grand nombre avec ses vingt et une chapelles, puis vient le doyenné de Meulan avec onze chapelles et enfin le doyenné de Magny comportant cinq chapelles. Certes le doyenné de Chaumont détient plus de chapelles que les deux autres mais six d'entre elles sont en très mauvais état voire en ruine. Tel est le cas pour la chapelle Saint Lubin d'Arronville qui est « **à une lieue** »¹⁷⁰ de l'église ou encore la chapelle « **dans le hameaux de Pommerieux, appartenant aux Dames de Saint Paul** » qui se situe dans la paroisse de Bouttencourt¹⁷¹. Il en est de même pour la chapelle Saint Nicolas de Delincourt. Ivry-le-Temple, qui détient deux chapelles¹⁷², la chapelle de la « **Commanderie** » et la chapelle Saint Jacques appartenant au « **Collège de Pontoise** », a la visite d'un envoyé de l'archevêque pour régler le problème de la chapelle Saint Jacques. En effet, le « **collège de Pontoise** » demande en 1755 « **de faire abattre la chapelle Saint Jacques car elle**

¹⁶⁷ *Ibid.*, G 141 pièce n° 31.

¹⁶⁸ *Ibid.*, G 126 pièce n° 13.

¹⁶⁹ *Ibid.*, G 145 pièce n° 15.

¹⁷⁰ A. D du Val d'Oise, G 68.

¹⁷¹ *Ibid.*, G 68.

coûte trop chère et menace ruine »¹⁷³. L'entretien des chapelles est donc aussi un problème majeur pour les paroisses.

Dans l'archidiaconé du Vexin Français, les réparations des chapelles incombent soit à la « fabrique » comme dans la paroisse d'Amblainville¹⁷⁴, soit à l'Ordre possédant la chapelle en question : celle de Bouttencourt est entretenu par les « **dames de Saint Paul** »¹⁷⁵, la chapelle Sainte Madeleine de Rueil par les « **religieux de Saint Martin de Pontoise** »¹⁷⁶. Les communautés religieuses, quand la chapelle ne leur donne pas de revenus suffisants les laissent ainsi à l'abandon. Des chapelles dépendent aussi de prieurés : à Marquemont, la chapelle Saint Nicolas dépend « **du prieuré Saint Martin** »¹⁷⁷. Par contre, la chapelle Saint Laurent est détaché à l'Archevêque de Rouen en personne. A Limay, dans le doyenné de Magny, la chapelle de « **Saint Martin est entretenue jusqu'à présent que par la générosité gratuite des confrères** ». Elle ne possède d'« **aucun fonds de revenu** »¹⁷⁸. Le « Mardy 19 juillet 1774 », Pierre Eustache Ozenne, curé de Gargenville, ne peut que constater « **l'état de dégradation** » presque total. La « **chapelle n'a plus de porte ce qui avait déterminé à en faire retirer le peu d'effets qui y étaient restés ainsi que la cloche qui étoit suspendues dans un petit clocher** ». Elle est « **fortement exposée aux plus grandes profanations** ».

Dans les trois doyennés, les documents mettent en relief l'état général des chapelles qu'elles soient de « **château** » ou rurales. Notons que les seigneurs prennent soin de leur chapelle domestique tandis que la « **fabrique** », les différentes communautés religieuses ont tendance à les laisser à l'abandon et à ne pas les réparer le cas échéant. Ceci est compréhensible car de nombreuses paroisses n'arrivent déjà pas à réparer leurs églises paroissiales. Quelles sont pourtant les raisons qui poussent les seigneurs à construire des chapelles domestiques dans leur château ? Suivant quelles conditions l'archevêque de Rouen donne-t-il son accord pour de telles constructions ? Comment se passe une bénédiction d'une chapelle de château ?

¹⁷² *Ibid.*, G 68.

¹⁷³ *Ibid.*, G 115 pièce n° 12.

¹⁷⁴ *Ibid.*, G 75.

¹⁷⁵ *Ibid.*, G 68.

¹⁷⁶ *Ibid.*, G 68.

¹⁷⁷ *Ibid.*, G 68.

¹⁷⁸ *Ibid.*, G 118 pièce n° 14.

B.LA BENEDICTION DES CHAPELLES.

1.Le rituel dans le diocèse.

La chapelle ne peut être considérée comme édifice religieux qu'à la seule condition qu'elle soit **bénie**. Chaque diocèse possède son rituel de bénédiction. A Triel, paroisse du doyenné de Meulan, Jean-François Bouret lors de sa visite le « 5 aoust 1744 »¹⁷⁹, vient bénir la « **chapelle que Messire François Heaume, seigneur de Triel** » a fait bâtir. Dans son procès-verbal, le visiteur mentionne avec très grande précision les différents aspects de la « **bénédiction à la manière du diocèse** ».

Tout d'abord, le visiteur se met « **à genoux sur les degrés de l'entrée de la chapelle** » puis il dit « **l'Oraison Actiones** ». Dans cette première partie de la bénédiction, l'ecclésiastique n'est pas encore entré dans la chapelle. Ensuite, il y pénètre « **vêtu d'ornements sacerdotaux** » puis se « **met à genoux sur le marche - pied de l'autel** » et entame « **la récitation des litanies des saints avec invocation très spéciale de la Sainte-Vierge et oraison marquée dans le rituel** ».

La cérémonie continue par une « **aspersion des murs en dedans et les assistants récitent le psaume Miseres et les Oraisons preferites** ». Et pour finir, le prêtre en vient à la « **bénédiction des ornements** ». La « **célébration de la Sainte Messe** » clôture la bénédiction. Mais qui bénissait les chapelles domestiques ?

2 . La bénédiction des chapelles domestiques.

C'est l'archevêque qui choisissait ses délégués pour bénir telle ou telle chapelle suivant la demande du propriétaire de l'édifice. Dans nos documents, il est mention des doyens des différents doyennés ainsi que du vicaire général. Il faut cependant savoir que les visiteurs se déplacent spécialement pour se rendre compte de l'état de la chapelle domestique et constater si elle est conforme aux indications du diocèse.

Mais les problèmes surviennent souvent après la bénédiction de la chapelle.

¹⁷⁹ A. D du Val d'Oise, G 143 pièce n°43.

3. Les problèmes des visiteurs face aux bénédictions et aux abus d'authenticité des chapelles.

Les visiteurs se rendaient souvent lors d'une visite de paroisse au château du seigneur du lieu pour inspecter la tenue de l'édifice, examiner les papiers de la chapelle contrôler leur régularité par rapport au diocèse. De telles visites ne réjouissent donc pas les seigneurs et ceux-ci n'hésitent pas à partir de leurs terres à la date de la venue du visiteur. Deux seigneurs dans cette position sont à signaler dans le doyenné de Magny : le Marquis de Beaumont pour la paroisse de Fontenay Saint Père et la Marquise de Crussol pour la paroisse de Lainville.

Le « 5 juillet 1766 »¹⁸⁰, le doyen rural de Magny se rend dans la paroisse de Lainville pour « **faire présenter les actes de bénédiction des dites chapelles et de la permission d'y célébrer les Saints Mystères, de dresser les procès-verbaux des lieux et de la décence des ornements, faire mention de la dotation des dites chapelles et des fondations.** » Le visiteur n'oublie pas de signaler sur son procès-verbal que « **la marquise est absente** »... La chapelle a été ouverte par « **Monsieur le Grand lieutenant au baillage** ». Il n'est pas étonnant que la Marquise de Crussol ne souhaite pas être présente lors de la visite du doyen rural car la « **dite chapelle est sans titre, non dottée et qu'elle n'est chargée d'aucune fondation** ». Cependant, « **le prêtre qui y dit la messe à l'approbation de Messieurs les Grands Vicaires de Pontoise** ». Par ailleurs, la Marquise avait laissé à « **Monsieur le Grand lieutenant au baillage** » les « **actes de bénédiction** » et de « **la permission de dire la messe** ».

Le situation du Marquis de Beaumont est encore plus grave car celui-ci n'a pas remis les papiers de la chapelle au « **concierge** ». En effet, « le 21 janvier 1766 »¹⁸¹, le doyen rural de Magny, en visite dans la paroisse pour « **s'y faire représenter les actes de bénédiction, la permission d'y dire la messe** » de la chapelle, doit interroger « **le concierge** » car « **le dit seigneur est absent** ». Mais le « **concierge** » ne sait rien car « **le seigneur étant absent n'avait laissé entre ses mains aucun acte de bénédiction de la chapelle, soit la permission d'y dire la messe et qu'il ne pouvoit répondre qu'elle fut en titre, dottée et chargée de fondation** ». Pour seule solution, « **Monsieur le Curé a promis de faire satisfaire au retour du dit seigneur en son château, comme de déclarer si chapelle est approuvé dans le diocèse** ».

Sans la bénédiction, la chapelle est « **hors la loi** », contre l'approbation de l'archevêque de Rouen. La sentence est l'interdiction de célébrer la messe dans ces chapelles mais nos documents ne nous donnent aucun exemple...

¹⁸⁰ A. D du Val d'Oise. G 117 pièce n° 19.

Mais quelles sont les raisons de telles constructions de la part des seigneurs du Vexin Français ? Quelles sont les conditions émises par l'archevêque pour accepter la construction de chapelles domestiques dans les châteaux du Vexin Français ?

C.LES RAISONS QUI POUSSENT LES SEIGNEURS A CONSTRUIRE
DES CHAPELLES ET LES CONDITIONS EMISES PAR
L'ARCHEVEQUE POUR LA BENEDICTION DES CHAPELLES.

1 . Les raisons qui poussent les seigneurs à construire des chapelles.

Une première raison, le prestige, n'est pas abordée dans les documents mais nous ne pouvons pas la négliger. Mais la cause principale, grandement développée dans les documents, est la géographie paroissiale catastrophique. La paroisse est faite d'abrupts, de précipices, de rivières, de crues...L'environnement immédiat est toujours considéré comme dangereux. La distance est toujours vécue comme une perte de temps¹⁸².

A Aincourt, paroisse du doyenné de Magny, le « 19 juillet 1737 »¹⁸³, « **François de Giorand, doyen rural et curé de l'église paroissiale de Magny** » constate que « **le château est éloigné de l'église par d'une petite demie lieue**¹⁸⁴, **que les chemins entre les deux doivent être difficiles dans le mauvais temps** ». Pour ce cas précis, une autre raison accentue le besoin d'une chapelle dans le château. Le procès-verbal ajoute : « **Nous avons observé que la santé de Madame Bille est mauvaise, qu'elle pouvoit et n'être très souvent incommoder et par conséquent peu en état de se transporter à l'église paroissiale.** ». La situation du château et la maladie de la dame du lieu favorisent le consentement de l'archevêque.

A Wy-dit-joli-Village, « le 12 avril 1752 »¹⁸⁵, Jean-François Bouret « **approuve la chapelle du château d'Hazeville** » appartenant à Messire Luc Violette car le « **château est très éloigné de l'église** » et que « **les chemins sont en mauvais état** ». Et finalement cette construction arrange aussi bien le seigneur que les autorités ecclésiastiques car « **cette chapelle sera bien commode pour administrer le Saint Viatique**¹⁸⁶ **aux habitants d'un hameau nommé ENFER car il est très difficile de s'y rendre par mauvais temps** ».

¹⁸¹ A. D du Val d'Oise. G 106.

¹⁸² *Op. Cit.* [18].

¹⁸³ A.D du Val d'Oise. G 74, visite du 19 juillet 1737.

¹⁸⁴ Environ trois kilomètres.

¹⁸⁵ A. D du Val d'Oise, G 145 pièce n° 15.

¹⁸⁶ Voir glossaire .

L'éloignement du château avec l'église paroissiale est la cause première de la demande de construction de chapelle non seulement dans le doyenné de Magny mais aussi dans le doyenné de Meulan. Le « lundy 21 avril 1721 »¹⁸⁷, le curé de Bréançon, doyen rural de Meulan, donne son accord pour la construction d'une chapelle car la « **maison** » de « **Pierre Antoine Rouillé** » est loin de l'église paroissiale (« à un bon quart de lieue »¹⁸⁸) et que « **les chemins sont difficiles** ». A Seraincourt, il en est de même : le château est « **éloigné d'une bonne demie lieue de l'église paroissiale** »¹⁸⁹.

Certes, l'archevêque donne son accord sans trop de problème si le seigneur s'engage à l'entretenir correctement, mais il impose quand même certaines conditions. Quelles sont-elles ?

2. Les conditions émises par l'archevêque pour accepter une chapelle.

Le plus important est que la chapelle soit « décente » pour pouvoir célébrer le culte. A Aincourt, le « 19 juillet 1737 », le visiteur précise que la chapelle possède « **tout ce qui est nécessaire pour y célébrer décentement le Saint Sacrifice de la messe** »¹⁹⁰. Le vocabulaire employé est celui de la Réforme Catholique ; l'archevêque, Nicolas de Saulx-Tavannes, veut ici redonner une morale au culte catholique. Vient, ensuite, le problème de l'heure et de la fréquence des messes dans la chapelle.

Le seigneur doit s'engager à accepter « **les reigles de lois du diocèse pour la célébration de la messe** »¹⁹¹. A Montreuil, paroisse du doyenné de Magny, le visiteur, Gaston la Bras, curé d'Arthies et doyen rural, signale que « **la Sainte messe pourra s'y dire toutes les fois et quant le seigneur le jugera à propos, excepté ces jours défendus par les statuts du diocèse.** »¹⁹². Quels sont les jours défendus par le diocèse ?

Plusieurs procès-verbaux confirment ces « **jours défendus** », les jours de « **festes et dimanches** ». Dans le doyenné de Meulan, le « 26 novembre 1773 »¹⁹³, la chapelle du château de Courcelles appartenant à Monseigneur d'Achery est visitée par le Grand Vicaire. Celui-ci accepte que la messe soit dite « **par un prêtre approuvé du vicaire pourvu que ce ne soit point à l'heure de la Grande Messe.** » En effet, le seigneur ne doit pas demander une messe à la même

¹⁸⁷ A. D du Val d'Oise, G 123 pièce n° 10.

¹⁸⁸ *Ibid.*, G 123 pièce n° 9.

¹⁸⁹ *Ibid.*, G 141 pièce n° 31.

¹⁹⁰ *Ibid.*, G 74.

¹⁹¹ *Ibid.*, G 126 pièce n° 13.

¹⁹² A. D du Val d'Oise. G 126 pièce n° 10.

¹⁹³ *Ibid.*, G 103.

heure que l'office paroissial car les visiteurs et l'archevêque craignent pour l'ordre de la paroisse. Cette vision nous est confirmée par deux procès- verbaux du doyenné de Meulan. Tout d'abord, à Menucourt en juillet 1661¹⁹⁴, « **Madame de Beaumont** » a l'accord pour bâtir une chapelle dans le château et d'y « **célébrer la Sainte Messe tant pour elle que pour ses domestiques, quand elle en aura besoin, sans volonté toutefois de troubler les festes et dimanches** ». Et la construction d'un tel édifice ne l'abstient pas de se rendre à la messe paroissiale .

A Seraincourt, en 1741, l'archevêque a autorisé la construction d'une chapelle dans l'enceinte du château à condition que « **ce ne soit point une occasion du dit seigneur, sa famille, domestiques et les habitants dudit Rueil de se dispenser aux offices de la paroisse sans raison légitime** »¹⁹⁵. Ainsi, la messe ne sera pas célébrée dans la chapelle du château les jours de « **Pâques, Pentecôte, Noël, Toussaint, Fête Dieu, de la Sainte Vierge, de la fête du patron titulaire** ».

Les chapelles domestiques restent pour le visiteur du Vexin Français une préoccupation majeure : il lui faut limiter les abus, les privilèges que les seigneurs tentent de conserver même si leur pratique est contraire aux « **reigles du diocèse** ».

¹⁹⁴ *Ibid.*, G 122 pièce n° 7.

¹⁹⁵ *Op. cit.* [179].